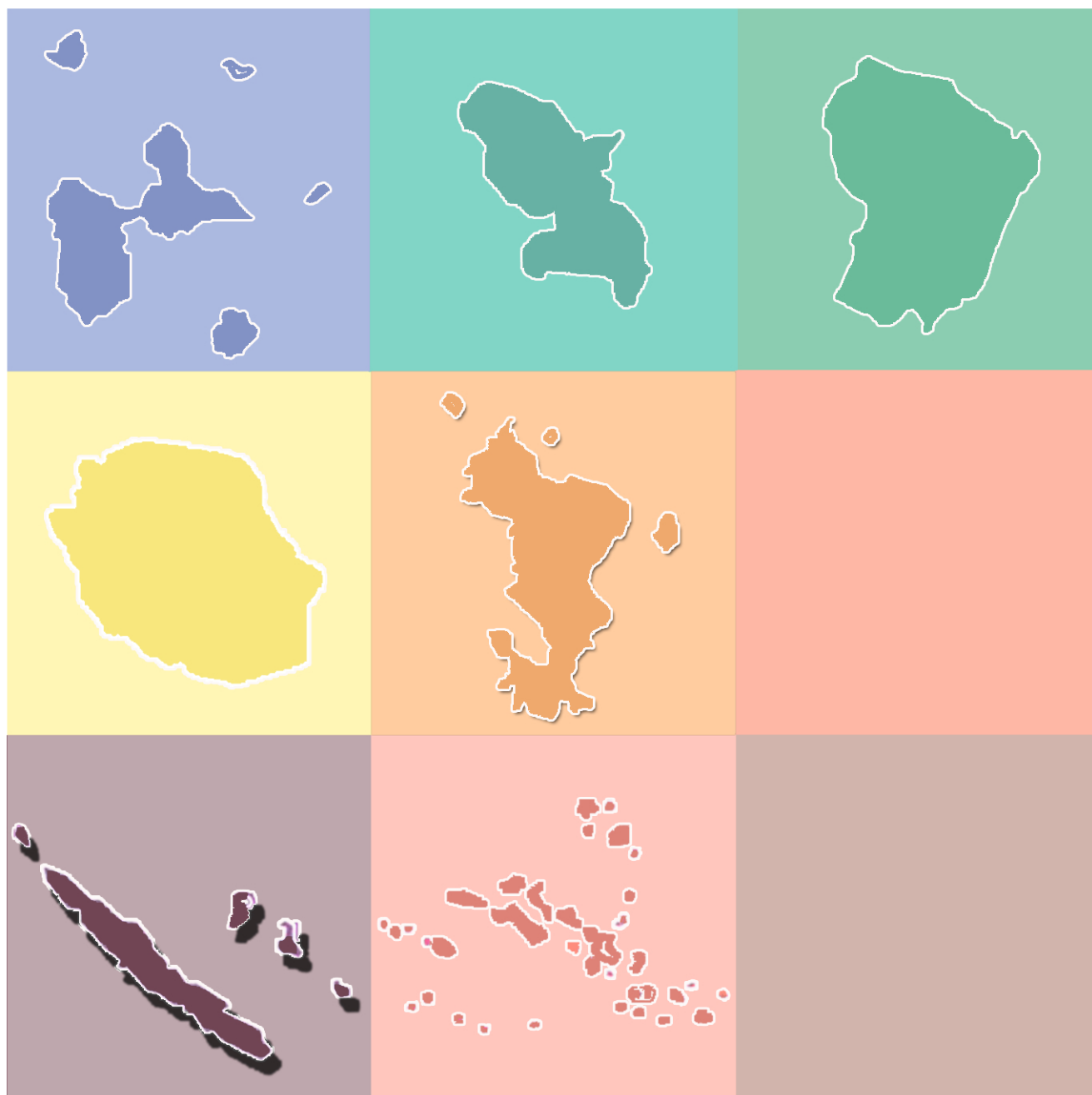


STRATOM

Diagnostic territorial

Nouvelle-Calédonie

Décembre 2020



Service de la coordination des stratégies
de l'enseignement supérieur et de la recherche

Département des investissements d'avenir
et des diagnostics territoriaux

Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

1 rue Descartes
75231 Paris cedex 05

Note liminaire

L'objectif des diagnostics territoriaux est de présenter, sous l'angle d'une vision globale de site, un état des lieux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (grands chiffres, tendances, structuration des acteurs, forces et faiblesses).

Ces documents apportent des éléments de diagnostic sur lesquels les acteurs concernés à différents niveaux pourront appuyer leurs choix stratégiques en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.

Les territoires considérés

Ces diagnostics ont été bâtis sur la base du découpage régional en vigueur. Ils présentent les caractéristiques de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation dans les 13 régions métropolitaines françaises et les territoires d'Outre-Mer.

Auvergne-Rhône-Alpes	Bourgogne-Franche-Comté	Bretagne
Centre-Val de Loire	Corse	Grand-Est
Hauts-de-France	Ile de France	Normandie
Nouvelle-Aquitaine	Occitanie	Pays de la Loire
Provence-Alpes-Côte d'Azur		

Territoires d'Outre-Mer

Antilles (Guadeloupe et Martinique)	Océan Indien (La Réunion et Mayotte)	
Guyane	Nouvelle-Calédonie	Polynésie Française

Certains territoires d'Outre-Mer n'accueillent pas de formation d'enseignement supérieur ou de laboratoire de recherche de manière permanente et n'apparaissent pas dans ce diagnostic (Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, les Terres australes et antarctiques françaises et Wallis-et-Futuna). Néanmoins ces territoires présentent un intérêt scientifique et restent un terrain d'observation privilégié pour les scientifiques.

Précisions concernant les données et leur interprétation

Ce document est publié en l'état des informations et des analyses disponibles au 31 octobre 2020. Les sources des cartes et des chiffres sont mentionnées. Les éléments fournis permettent des comparaisons entre les territoires, qui ne constituent pas une finalité en soi et ont pour seul objet de permettre aux acteurs d'en disposer et de les analyser au vu de leur contexte propre. Les sources des présentations des actions PIA proviennent principalement des porteurs de projet (contenu des dossiers de candidature, communiqués de presse, site internet...).

Il y a lieu d'être particulièrement attentif aux dates de recueil des données et d'en tenir compte dans leur interprétation.

Il conviendra plus généralement, si l'on veut analyser correctement les données fournies, de se référer aux définitions précises données dans le lexique.

Les nomenclatures disciplinaires ou scientifiques ne recouvrent pas toujours les mêmes périmètres.

L'ensemble des données n'étant pas disponibles pour les sites de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie, leur diagnostic territorial concentre l'ensemble des indicateurs disponibles. Les sources de données proviennent principalement du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, de l'INSEE, des établissements d'enseignement supérieur, ainsi que de l'Institut de la statistique et des études économiques de la Nouvelle-Calédonie (ISEE) et de l'Institut statistique de la Polynésie française (ISPF).

Sommaire

PARTIE 1 - VUE PANORAMIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION EN NOUVELLE-CALEDONIE	5
A. Les grandes caractéristiques du dispositif d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation à l'échelle régionale	6
B. Les enjeux du territoire	8
PARTIE 2 - VUE APPROFONDIE DU POTENTIEL REGIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE RECHERCHE ET D'INNOVATION.....	15
A. Les conditions d'études, de réussite et d'insertion professionnelle des étudiants	16
B. La structuration de la recherche	29
C. Le transfert des résultats de la recherche vers le monde socio-économique.....	32
D. Les ressources financières et humaines	33
PARTIE 3 - ANNEXES	39
A. Glossaire	40
B. Sigles et abréviations	49

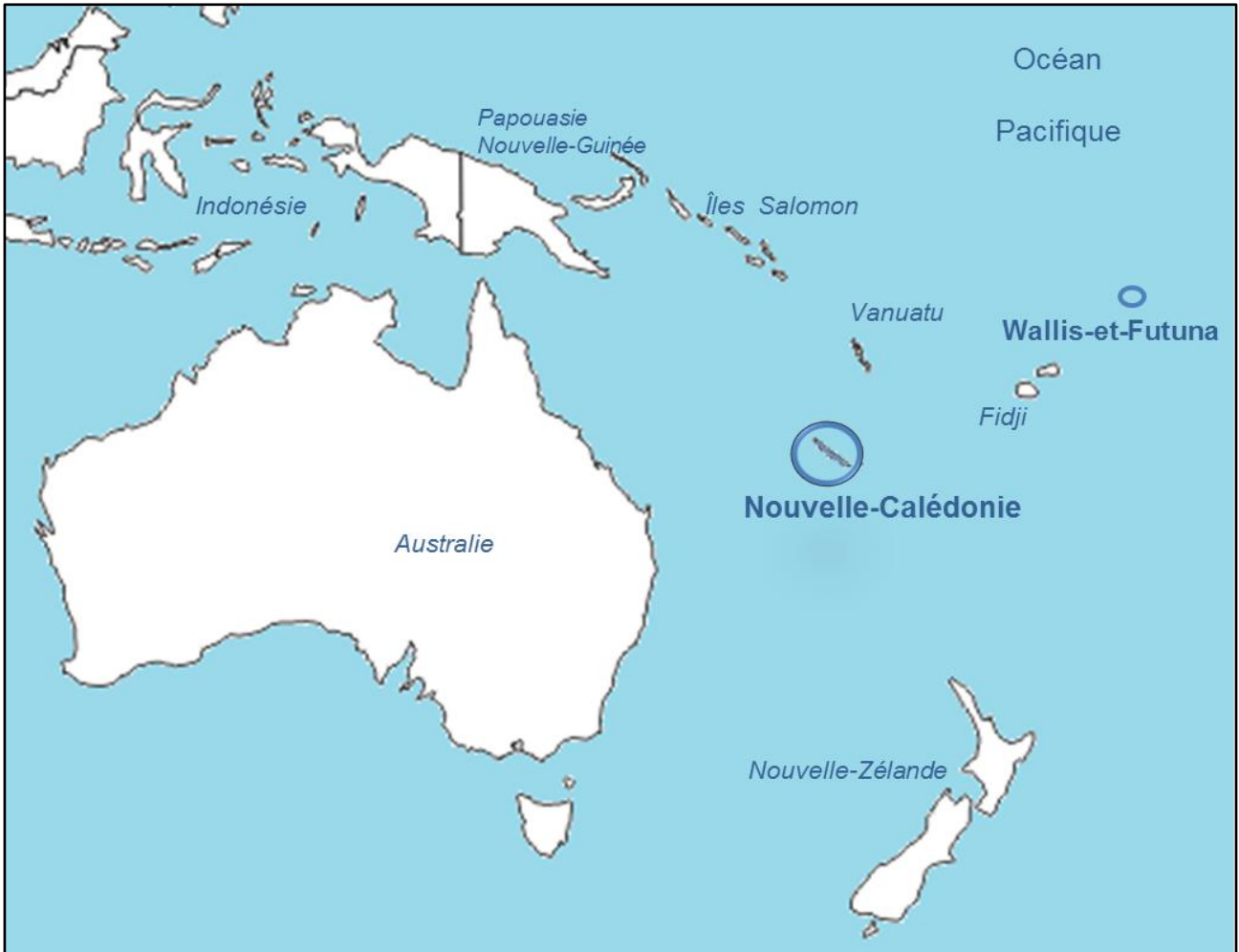
Partie 1

VUE PANORAMIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION EN NOUVELLE-CALEDONIE

A. Les grandes caractéristiques du dispositif d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation à l'échelle régionale

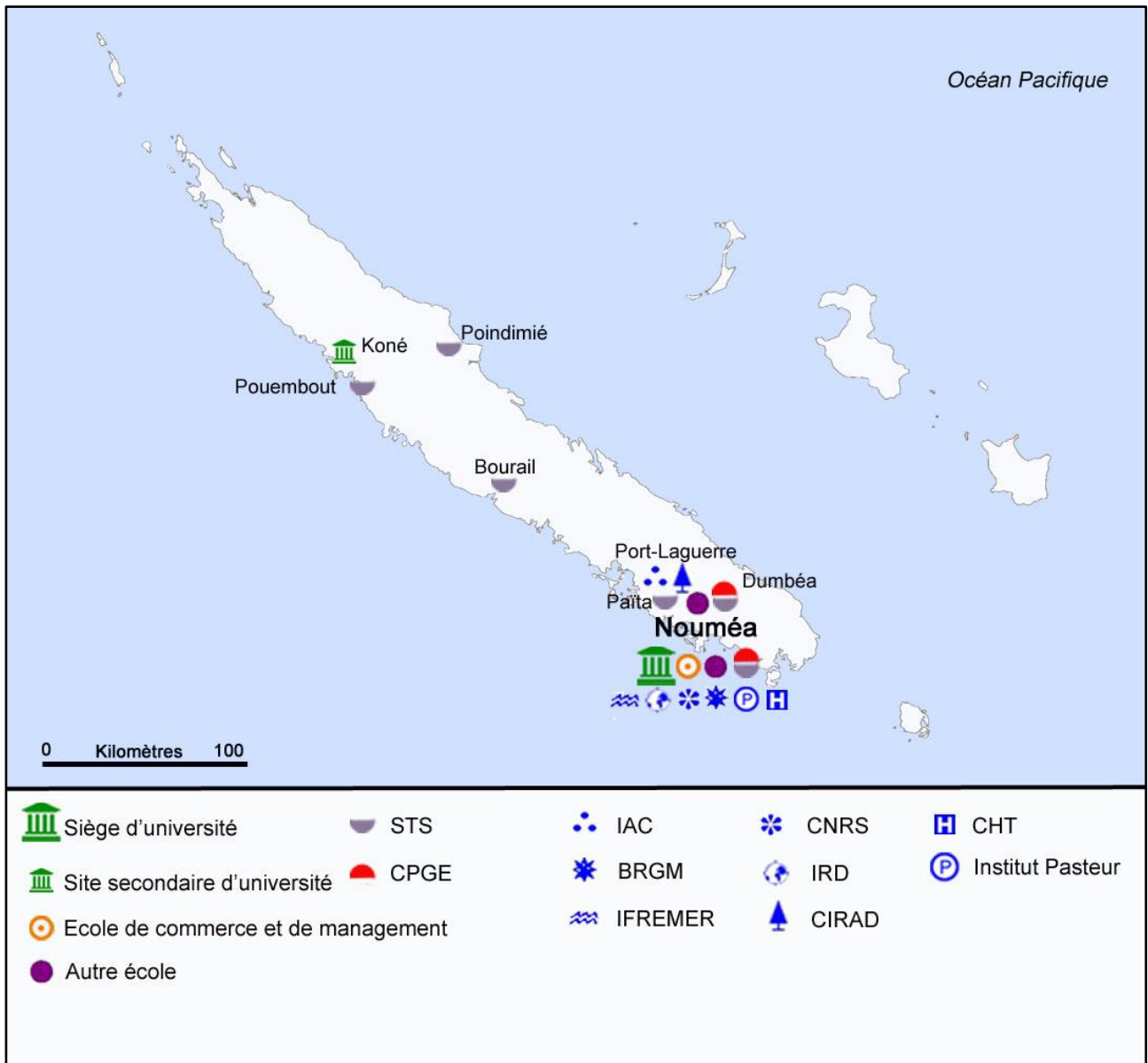
A.1 La position géographique

Carte 1 - La position géographique de la Nouvelle-Calédonie



A.2 Les principales implantations géographiques

Carte 2 - Nouvelle-Calédonie : les implantations des principaux établissements d'enseignement supérieur, de recherche, et des formations de STS et de CPGE (Sources : SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)



B. Les enjeux du territoire

B.1 Le contexte socio-économique

B.1.1 La population

Selon l'enquête *Recensement de la population 2019* de l'Institut de la statistique et des études économiques néo-calédonien (ISEE), la Nouvelle-Calédonie compte 271 407 habitants. Entre 2014 et 2019, la population a augmenté de seulement 1 %, après une croissance de 9,4% entre 2009 et 2014, en raison d'un solde migratoire négatif qui a du mal à être compensé par le solde naturel. Le poids démographique de la province Sud s'est renforcé depuis 1989 : 3 Calédoniens sur 4 vivent en province Sud, principalement dans la ville de Nouméa qui voit sa population baisser au profit des communes limitrophes, Dumbéa et Païta

Depuis 1990, la Nouvelle-Calédonie connaît un vieillissement de sa population. La part des moins de 20 ans a perdu 11 points et représente un tiers de la population en 2014, a contrario celle des plus de 60 ans et plus a quasiment doublé et atteint 12% de la population. En vingt-cinq ans, si la part des natifs a diminué de 3 points, il reste qu'en 2014, comme en 1976, trois habitants sur quatre de la Nouvelle-Calédonie sont nés sur place.

B.1.2 Les indicateurs économiques

► La production de richesses

En 2016, l'économie néo-calédonienne a pour principales activités les services marchands, dont le commerce et le tourisme, (51% de la valeur ajoutée), les services non marchands (22%), la construction (11%), l'industrie (14%), dont l'industrie du nickel qui représente 5%, et le secteur agricole (2%). Son activité économique est concentrée dans la Province du sud.

Le PIB de la Nouvelle-Calédonie atteint plus de 8,2 Md€ en 2017 et progresse de +1,2% sur une année. Le PIB/habitant, estimé à 29,6 K€ en 2017, a augmenté de 70% en 15 ans et devient équivalent à celui des Pays de la Loire et se place au 3^{ème} rang de son environnement régional, derrière l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

► Les échanges extérieurs

La Nouvelle-Calédonie a un taux de couverture très important avec des exportations qui couvrent 61% de ses importations en 2017 grâce notamment à la vente de produits de la mine, notamment les ferro-nickels et le nickel (90% de la valeur des exportations). En 2017, ses principaux clients sont la Chine (39%), la Corée du Sud (19%), Taïwan (9%), le Japon (8%), les autres pays de l'Union européenne (7%) et la France métropolitaine (3%). Ses principaux fournisseurs sont la France métropolitaine (26%), les autres pays de l'Union européenne (15%), l'Australie (11%), Singapour (11%) et la Chine (10%),

► Emploi

Composé essentiellement d'entreprises individuelles ou de petites et moyennes entreprises, le tissu économique compte, en 2017, 90% d'entreprises sans salarié et le nombre d'entreprises immatriculées a augmenté de +2,5% en un an. Néanmoins, la Nouvelle-Calédonie connaît une soixantaine d'entreprises qui, dans tous les domaines, emploient plus de 100 salariés et une trentaine d'entreprises de plus de 200 salariés. La plus grande entreprise Société Le Nickel (SLN) compte plus de 1 000 salariés.

Selon l'**Enquête emploi** 2018, le taux de chômage, au sens BIT, atteint 11,9% en 2018 avec un fort taux de chômage dans la population âgée de 15 à 24 ans (40%) et un niveau de chômage des femmes (12,1%) restant supérieur à celui des hommes (11,7 %) mais se rapprochant de ces derniers. Cependant, l'obtention d'un diplôme et le niveau de celui-ci conditionne l'insertion professionnelle des jeunes : en 2014, le taux d'emploi des jeunes âgés de 25 à 29 ans et diplômés de l'enseignement supérieur est de 92 % contre 51 % pour ceux n'ayant aucun diplôme qualifiant.

Les emplois d'encadrement du marché de l'emploi calédonien sont plutôt occupés par une population née hors de Nouvelle-Calédonie (67% des cadres en 2014).

B.2 Des enjeux géostratégiques

Situé à 17 000 km, et à 24h d'avion de la métropole, l'archipel de Nouvelle-Calédonie comprend la Grande Terre ainsi que l'île des Pins, l'Archipel de Belep et les Îles Loyauté et offre un environnement exceptionnel pour l'étude des phénomènes naturels et les recherches en milieu tropical.

Le sol de la Grande Terre renferme de nombreux gisements de minerais et disposerait de 16% des réserves mondiales de nickel.

Les relations internationales dans cette grande zone géographique reposent sur trois instances : le Forum des Îles Pacifique, assisté de deux structures de concertation, la Commission du Pacifique Sud (CPS) et le Programme régional océanien de l'environnement.

La Communauté du Pacifique (CPS), dont le siège est à Nouméa, a été créée à la fin de la seconde guerre mondiale par l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni par la signature de la convention de Canberra (les deux derniers pays ayant depuis quitté l'organisme). Les vingt-six États et Territoires insulaires océaniques membres de la commission de la CPS appliquent une approche pluridisciplinaire pour traiter les enjeux particulièrement complexes du développement régional : changement climatique, catastrophes, maladies non transmissibles, égalité entre les sexes, emploi des jeunes, sécurité alimentaire et hydrique, et biosécurité au service du commerce.

La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française constituent les têtes de pont de l'Europe dans le Pacifique et participent au Secrétariat permanent pour le Pacifique qui constitue un outil de développement des collaborations entre les organismes de recherche de différents pays et qui soutient des actions de coopération économique, sociale et culturelle.

Pour l'Union européenne, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française sont des Pays et territoires d'Outre-mer (PTOM) éligibles au Fonds européen de développement (FED). Les équipes locales sont éligibles aux projets du Programme cadre de recherche et de développement technologique (PCRDT) et du Programme cadre pour l'innovation et la compétitivité mais le dimensionnement de la recherche ne leur permet pas d'accéder au statut de pôle ou de plateforme d'excellence européenne.

Suite aux travaux des Assises de l'Outre-mer en 2018, le Livre Bleu, porté par le ministère des outre-mer, présente les ambitions de la France ultra-marine autour de quatre axes stratégiques : l'accès aux services publics essentiels, l'accompagnement juridique et financier de leur transformation, la réponse aux défis liés aux changements globaux et l'influence et le rayonnement de ces territoires. En créant une plateforme de recherche par bassin géographique l'objectif est d'encourager les synergies, de donner de la visibilité et faire rayonner l'effort de recherche outre-mer.

B.3 Des cadres institutionnels spécifiques

La Nouvelle-Calédonie se caractérise par le partage des compétences entre l'État et les institutions locales. D'une part, le gouvernement local désigne un membre du gouvernement en charge de l'enseignement et des questions relatives à l'enseignement supérieur et, d'autre part, les services de l'État sont assurés par un Haut-Commissariat et un Vice-rectorat.

En 1988, les accords de Matignon ont réparti les domaines de compétence entre le gouvernement local, les trois provinces et l'État. Depuis l'accord de Nouméa (5 mai 1998), un transfert progressif des compétences de l'État vers la Nouvelle-Calédonie est inscrit dans la loi organique de 1999. En 2020, les néo-calédoniens ont répondu négativement à l'accession à la pleine souveraineté lors du deuxième scrutin d'autodétermination.

En matière d'enseignement supérieur les compétences de l'État sont transférables au territoire à la demande de la Nouvelle-Calédonie. La participation du territoire aux compétences de l'État s'accompagne d'un transfert de moyens financiers qui donne lieu à des négociations entre les représentants de ce territoire, les trois Provinces et l'État.

La loi organique de 1999 prévoit d'associer le gouvernement de Nouvelle-Calédonie à la préparation des contrats liant l'État aux organismes de recherche implantés en Nouvelle-Calédonie et à l'université, afin de permettre une meilleure prise en compte des besoins spécifiques en matière de formation supérieure et de recherche. Il peut également conclure des conventions d'objectifs et d'orientation avec ces institutions. Au sein de l'Université de la Nouvelle-Calédonie, le dialogue avec le gouvernement calédonien et les Provinces s'établit au Conseil d'administration et à la commission recherche du Conseil académique.

En 2010, le Comité d'orientation stratégique pour la recherche et l'innovation en Nouvelle-Calédonie a été créé afin d'établir une stratégie de recherche et d'innovation répondant aux objectifs potentiels de développement de la Nouvelle-Calédonie, comme indiqué dans le diagnostic du Schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie 2025. Il regroupe l'ensemble des représentants du monde de la recherche, du monde institutionnel et économique de la Nouvelle-Calédonie et porte, depuis la fin de l'année 2014, le projet de stratégie territoriale à l'Innovation qui est l'équivalent des stratégies régionales à l'innovation développées dans les régions européennes dont il s'inspire. L'objectif général de ce projet est de valoriser le développement durable à travers des solutions innovantes en faveur d'une diversification de l'économie et d'améliorer la compétitivité du territoire aux plans régional et mondial, complétant ainsi le volet « innovation » du schéma territorial pour la recherche et l'innovation en Nouvelle-Calédonie.

B.4 Les enjeux du développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

B.4.1 Un accès à l'enseignement supérieur qui s'améliore

En 2018, 31% de la population des jeunes calédoniens sont en difficulté vis-à-vis de la lecture contre 35 % en 2013. En 25 ans, la part des bacheliers dans la population des plus 15 ans a été multipliée par 3 et celle des diplômés de l'enseignement supérieur par 4. Même si la part des diplômés de niveau supérieur est en progression, puisqu'elle représente 18% de l'ensemble de la population de plus de 15 ans sortie du système scolaire en 2014 contre 12% en 2004, la part de la population non diplômée reste encore élevée, environ 25%.

Avec un taux de réussite au bac de 78,6%, la Nouvelle-Calédonie compte, en 2018, 1 553 bacheliers dont 41% sont issus de la filière générale (moyenne nationale : 53%). La proportion de bacheliers dans une génération s'élève en 2017 à 63,4%, bien inférieure à la moyenne nationale de 78,9%, mais atteint 72% chez les filles contre 55% chez les garçons.

B.4.2 Une offre de formation principalement au niveau Licence qui se diversifie

Près de 5 500 étudiants sont inscrits, en 2017, dans l'enseignement supérieur en Nouvelle-Calédonie, concentrés en province Sud avec une forte progression de la population étudiante (+35,5%) entre 2013 et 2017. Plus de 30% des étudiants poursuivent des études supérieures en STS, alors que la moyenne ultramarine se situe à 22% et la moyenne nationale à 10%, avec un taux de réussite des étudiants en BTS supérieur à celui de l'Île-de-France.

La création de l'IUT en 2015, l'ouverture de cycle universitaire de préparation aux grandes écoles et la réforme des rythmes de licence mise en place en février 2019 grâce au dispositif TREC, financé par les investissements d'avenir, étoffent l'offre de formation de l'enseignement supérieur et permet d'accueillir davantage d'étudiants.

En 2017, 57% des étudiants suivent leur formation en université, principalement dans des formations de niveau L qui accueillent près de 90% de ces étudiants alors que les étudiants en master sont moins de 200 dont près de la moitié en filière enseignement. Les effectifs universitaires ont progressé de +18% entre 2013 et 2017 (moyenne nationale : +11%). Les étudiants en filière santé peuvent suivre la PACES en Nouvelle-Calédonie et poursuivre leurs études médicales à Paris.

En 2018, l'école doctorale du Pacifique, commune avec l'Université de la Polynésie française, a délivré 6 doctorats pour l'Université de la Nouvelle-Calédonie. L'éloignement des deux sites et la différence des calendriers rendent difficile la coordination des activités doctorales.

Enfin, la mobilité des étudiants néo-calédoniens est freinée par le calendrier austral utilisée en Nouvelle-Calédonie, où l'année universitaire débute en février et se termine en novembre.

B.4.3 Un territoire pionnier dans la structuration de sa recherche

Les lagons de la Nouvelle-Calédonie représentent le deuxième ensemble corallien du monde après la Grande Barrière australienne. Sa faune et sa flore offrent une biodiversité d'une grande richesse scientifique à ce territoire situé en zone tropicale.

La structuration de la recherche calédonienne se met en place autour du Consortium de coopération pour la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation en Nouvelle-Calédonie - CRESICA - qui réunit l'ensemble des acteurs académiques et scientifiques : Université de Nouvelle-Calédonie, Institut agronomique néo-calédonien, IRD, BRGM, IFREMER, CIRAD, CNRS, Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie, Centre hospitalier territorial.

L'Université de Nouvelle-Calédonie, l'IRD et l'IFREMER se sont associés à l'UMR Entropie dont l'objectif vise à mieux comprendre le fonctionnement des écosystèmes marins et insulaires de l'Indo-Pacifique tropical dans le contexte du réchauffement climatique.

Un partenariat étroit lie la Nouvelle-Calédonie, ses trois provinces et les acteurs de l'enseignement supérieur et la recherche calédonien au sein du consortium CRESICA. Son cadre d'action se décline selon trois objectifs thématiques : la valorisation du capital naturel, l'amélioration de la santé et l'accompagnement de l'évolution sociale et institutionnelle qui sont complétés par deux axes transversaux : l'insularité-globalisation et le changement climatique.

Située sur le parc scientifique de l'IRD, l'incubateur de l'ADECAL-Technopole de la Nouvelle-Calédonie est chargé d'un programme de développement de l'innovation. L'IRD accueille également dans ses locaux des entreprises innovantes.

Dans le cadre de son pôle PEPITE, l'université a ouvert en 2019, une pépinière d'entreprises étudiantes, en partenariat avec la CCI, le Vice-rectorat et l'ADECAL, accompagnée d'un Fablab dans un nouveau bâtiment (SIGMA) dédié à la recherche, à l'innovation et aux pédagogies innovantes.

La fondation Universitaire de l'Université de Nouvelle-Calédonie soutient les projets innovants des étudiants en partenariat avec les entreprises locales.

B.5 Les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • La hausse du niveau général d'éducation • La présence et la diversité d'organismes de recherche nationaux et locaux • Un environnement géographique et une biodiversité naturelle qui le classe en laboratoire d'étude à ciel ouvert exceptionnel • La présence d'infrastructures de qualité : stations d'observation, laboratoire de haute sécurité biologique, flotte océanographique • Un environnement économique dynamique • Des initiatives structurantes existantes : GOPS. CNRT « nickel et son environnement », modes de programmation de l'IFREMER et du l'IAC en réponse aux besoins des collectivités 	<ul style="list-style-type: none"> • Une offre de formation limitée notamment au niveau Master • Un manque d'attractivité de l'Outre-mer pour la mobilité des scientifiques • Des surcoûts financiers liés à l'isolement du territoire : investissement, ressources humaines, masse critique insuffisante • Des centres de décision scientifiques hors du territoire • La difficulté à développer une filière de formation scientifique et technologique • Des financements par projet difficiles à obtenir • Des difficultés à mettre en place les formations dans le domaine de la santé • La loi Jardé pour la recherche clinique n'est pas applicable en Nouvelle-Calédonie • Difficultés d'accès aux financements Missions d'enseignement, de recherche, de référence et d'innovation (MERRI) du ministère en charge de la santé
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Un développement de l'offre de formation • La structuration scientifique autour du CRESICA • La réussite du projet TREC à l'AAP Nouveaux cursus à l'université • La participation au labex CORAIL • Le déploiement du réseau haut débit RENATER • La création Médipôle en 2016 à KOUTIO, avec le CHT Gaston Bourret et le Pôle Cancérologie : structuration pôle Santé • Développement de la recherche clinique au sein du CHT • Le développement des activités minières en Province Nord et en Province Sud • Le projet de stratégie territoriale pour l'Innovation • Le développement du transfert et de l'innovation grâce à une nouvelle technopole 	<ul style="list-style-type: none"> • La concurrence scientifique et économique accrue des pays voisins de culture anglophone • Le « <i>turn over</i> » des chercheurs peu propice au développement des projets locaux • Un essoufflement démographique • La faible culture de la recherche-innovation au niveau des entreprises et insuffisamment prise en compte dans les priorités des décideurs politiques

Grands chiffres de Nouvelle-Calédonie

271 400 d'habitants en 2019

14,6 habitants au km²

18 576 km²
ZEE : **1,36** Mkm²

Barrière de Corail :

1 600 km

2^{ème} plus grande du monde

Surface récifale : 4 500 km²

52% des surfaces récifales ultra-marines

Lagon : 8 000 km²

PIB (2017) : **8,2** Mds,
29 600 € par habitant

Taux de chômage (2018) : **11,9** %

Importations : **2 240** M€ (2018)

Exportations : **1 370** M€

Taux de couverture : 61%

16% des réserves mondiales
de nickel

35% des étudiants inscrits en
formations professionnalisantes

1 553 bacheliers (2018)

Taux de réussite: 78,6%

31% des étudiants en BTS

5 500 étudiants

1 école doctorale

Effectifs étudiants
+35 % (2013/2017)

830
diplômés de licence en 2017

1 université

4 sites d'enseignement supérieur

1 NCU

57% des étudiants de
l'enseignement supérieur sont
inscrits en **universités**

113 enseignants-chercheurs
(2018)

5
unités de recherche

Partie 2

VUE APPROFONDIE DU POTENTIEL REGIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE RECHERCHE ET D'INNOVATION

A. Les conditions d'études, de réussite et d'insertion professionnelle des étudiants

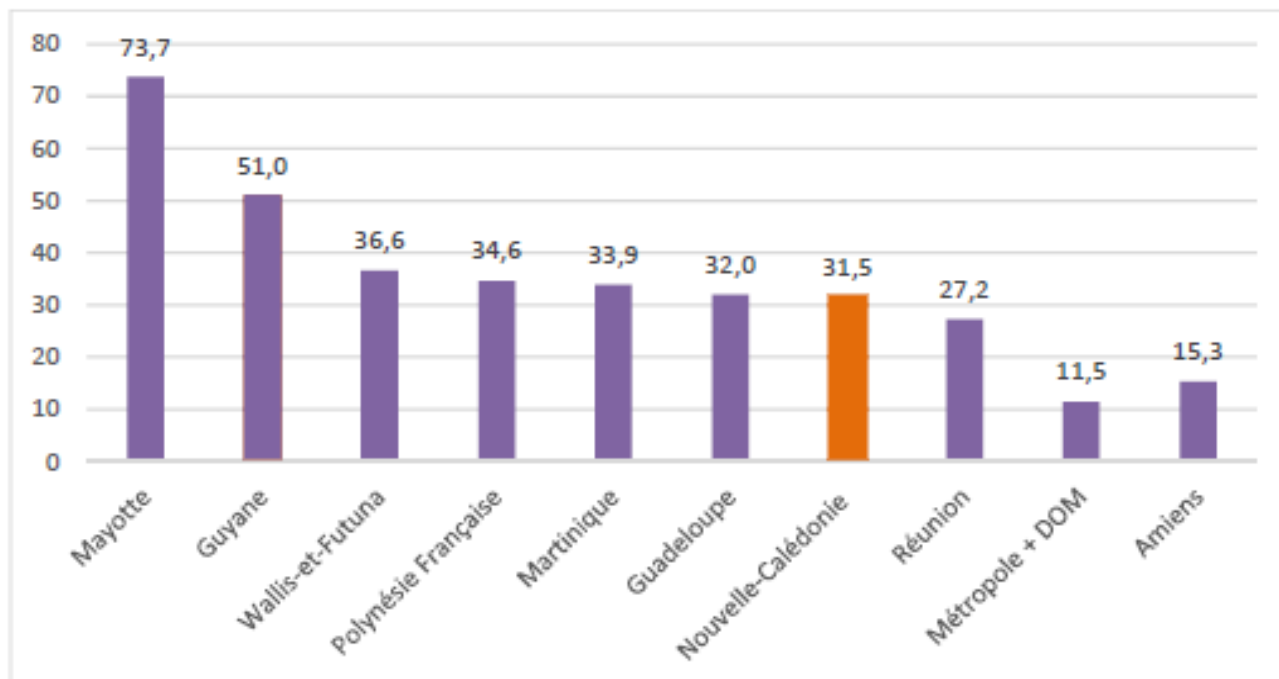
A.1 L'accès à l'enseignement

En vingt-cinq ans, la part des diplômés a considérablement augmenté : parmi les 15 ans ou plus, trois personnes sur quatre ont un diplôme contre moins de la moitié en 1989. La proportion des bacheliers a été multipliée par trois (35 %) et celle des diplômés de l'enseignement supérieur par quatre (18%). Le niveau d'instruction s'est élevé pour toutes les communautés même si des déséquilibres perdurent. La part de jeunes Kanak diplômés est celle qui a le plus progressé depuis 1989 (+ 50 points).

En 2018, lors de la journée défense et citoyenneté (JDC), les tests de compréhension à l'écrit ont montré que la moitié des 4 000 participants, âgés de 16 à 25 ans, sont considérés comme des lecteurs efficaces mais que 1/3 des participants étaient en difficulté de lecture, dont la moitié d'entre eux pouvaient être considérée en situation d'illettrisme.

La comparaison des résultats depuis 2013 indique une légère baisse de la part des jeunes en difficulté de lecture qui passe de 35,3% en 2013 à 31,5% en 2018. La part des jeunes en difficultés de lecture est près de trois fois supérieure à la métropole (11,5%).

Graphique 1 - Outre-mer : la part des jeunes en difficulté de lecture dans les académies d'Outre-mer (Source : Vice-Rectorat de Nouvelle-Calédonie, Service études et prospectives).



Source : ministère des armées – DSNJ, MENJ-DEPP

A.2 Les principaux opérateurs de l'enseignement supérieur et de la recherche

A.2.1 Les établissements d'enseignement supérieur

► Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC)

Il est à noter que le calendrier universitaire est décalé : l'année universitaire débute en février. L'université a ouvert une antenne à Koné (Province Nord) en 2018.

- 3 départements : Droit, économie et gestion ; Lettres, langues et sciences humaines ; Sciences et techniques
- 1 service de la formation continue

- 1 Inspé qui assure la formation professeurs des écoles et des enseignants du second degré
- l'IUT de Nouvelle-Calédonie, à Nouméa, compte deux départements en Gestion des entreprises et des administrations et Métiers du multimédia et de l'Internet.
- Institut d'administration des entreprises – IAE-NC, créé en 2020, accueille des formations initiales et continues de niveau L et M ainsi que des formations au management

Depuis 2010, l'UNC accueille la délégation du CNED.

► Les autres écoles et Instituts

- IFM-NC : l'Institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie, établissement public géré par le gouvernement local, assure la formation initiale et continue des instituteurs
- ENEP : l'École normale de l'enseignement privé en Nouvelle-Calédonie forme les instituteurs pour les trois enseignements (catholique, alliance libre réformée et fédération de l'enseignement libre protestant)
- EGC Pacifique Sud : École de gestion et de commerce du Pacifique Sud (établissement consulaire)
- IFPSS : Institut de formation des professions de santé et du social
- IANCP : Institut d'Archéologie de Nouvelle-Calédonie et du Pacifique
- CNAM Centre Nouméa (organisation de formations CNAM à distance, accueil et suivi de stagiaires venant de métropole)

► Les organismes et établissements de recherche

- CNRS : Centre national de recherche scientifique
- IRD : Institut de recherche pour le développement
- BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières
- IFREMER : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
- CIRAD : Centre international de recherche agronomique pour le développement, membre fondateur de l'IAC
- Institut Pasteur
- IAC : Institut agronomique néo-calédonien (sous tutelle du gouvernement de Nouvelle-Calédonie)
- Aquarium des lagons : cette structure publique calédonienne dispose d'installations de support à la recherche dans le domaine marin
- Le Centre Hospitalier Territorial qui développe des recherches cliniques
- SGNC : Service de Géologie de la Nouvelle-Calédonie de la Direction des Mines, de l'Énergie et de l'Industrie qui héberge des chercheurs dans le domaine des géosciences terrestres et marines

A.3 L'offre documentaire

Le service commun de documentation (SCD) de l'Université de la Nouvelle-Calédonie gère deux bibliothèques implantées à Nouville et une médiathèque située à Wallis. La BU centrale a rouvert début 2018 après un réaménagement de ses espaces.

Tableau 1 - Nouvelle-Calédonie : l'offre documentaire globale en 2017 (Source : DGESIP-DGRI A1-3 – Enquête statistique générale sur les bibliothèques universitaires - ESGBU)

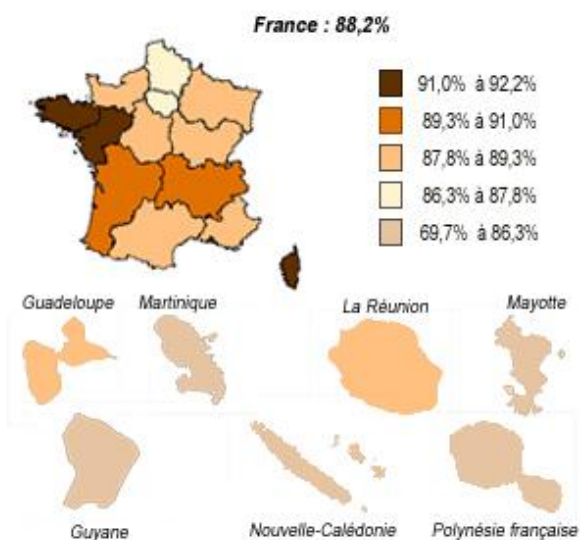
	Offre de documents en mètres linéaires	Dépenses d'acquisition			Nombre d'entrées par an	Nombre de prêts par an	Surfaces allouées au public (m ²)
		Total (€)	Part consacrée à la formation	Part consacrée à la recherche			
Nouvelle-Calédonie	1 899	255 275	80,0%	20,0%	158 563	27 795	2 025

Champ : bibliothèques intégrées des établissements d'enseignement supérieur, hors bibliothèques "associées" et hors organismes de recherche - source : MESRI - DD-A1-3 - ESGBU 2017

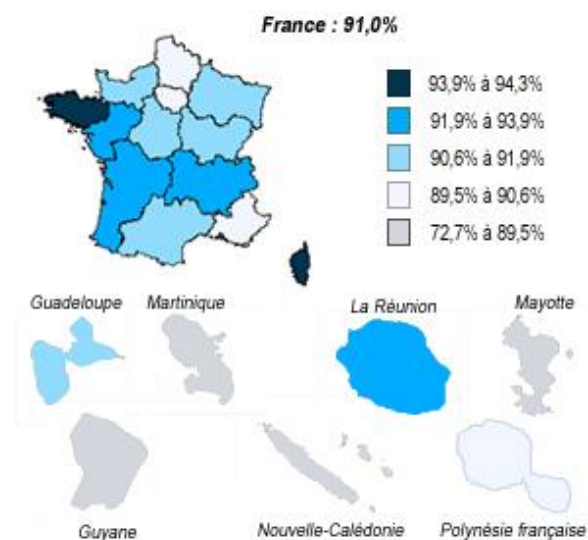
A.4 Les parcours d'accès à l'enseignement supérieur

A.4.1 La réussite au baccalauréat

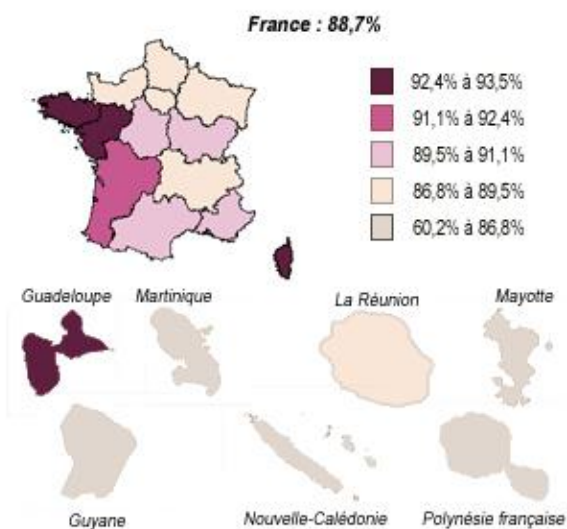
Carte 3 - le taux de réussite au baccalauréat en France, en 2018



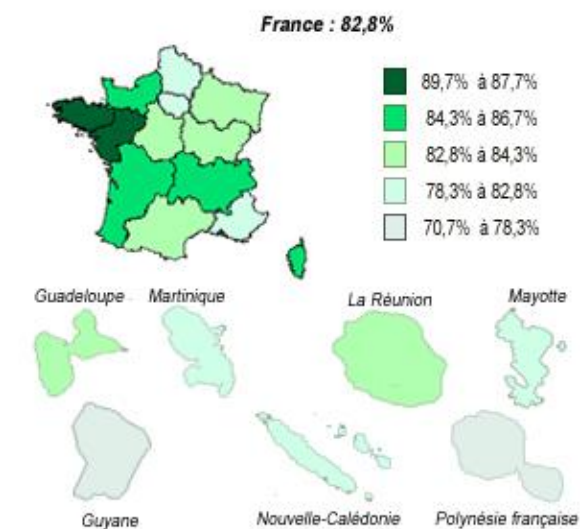
Carte 4 - le taux de réussite au baccalauréat général en France, en 2018



Carte 5 - le taux de réussite au baccalauréat technologique en France, en 2018



Carte 6 - le taux de réussite au baccalauréat professionnel en France, en 2018



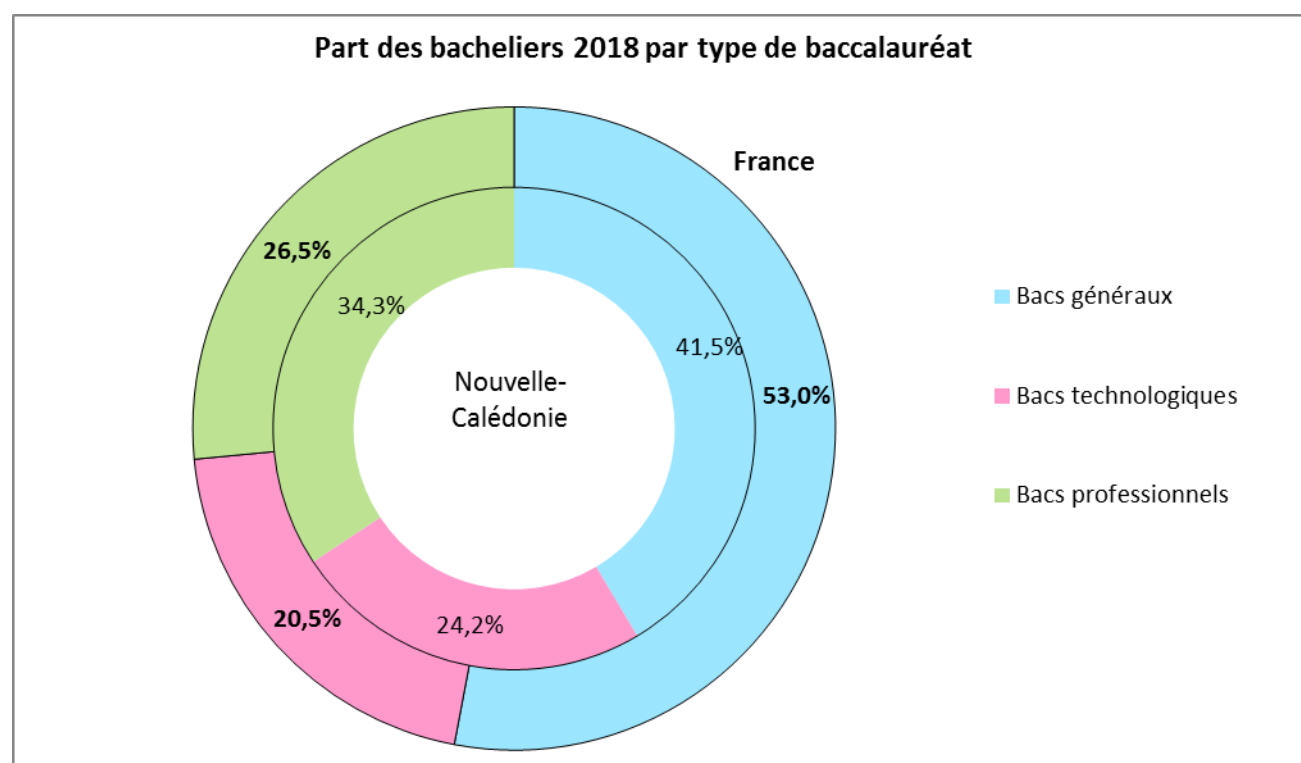
Sources : DEPP, Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie, Vice-Rectorat de la Polynésie française, traitement DGESIP-DGRI A1-1

Tableau 2 - Nouvelle-Calédonie : le nombre de candidats admis et le taux de réussite par type de bac, session 2018 (Source : DEPP, vice-rectorats Nouvelle-Calédonie et Polynésie française)

	Bac général		Bac technologique		Bac professionnel		Total	
	Admis	Taux de réussite	Admis	Taux de réussite	Admis	Taux de réussite	Admis	Taux de réussite
Nouvelle-Calédonie	644	81,7%	376	78,7%	533	78,6%	1 553	78,6%
Outre-mer	13 856	88,3%	7 657	82,0%	9 693	79,8%	31 206	83,9%
France	361 177	91,0%	139 692	88,7%	180 813	82,8%	681 682	88,2%

Selon le vice-rectorat, la proportion de bacheliers dans une génération s'élève en 2017 à 63,4%, bien inférieure à la moyenne nationale de 78,9%, mais atteint 72% chez les filles contre 55% chez les garçons. Le taux de réussite a baissé de 2 points entre 2017 et 2018 et la proportion de bacheliers dans une génération a reculé sous les 60%. Seul le taux de réussite en bac professionnel continue de croître depuis 2015.

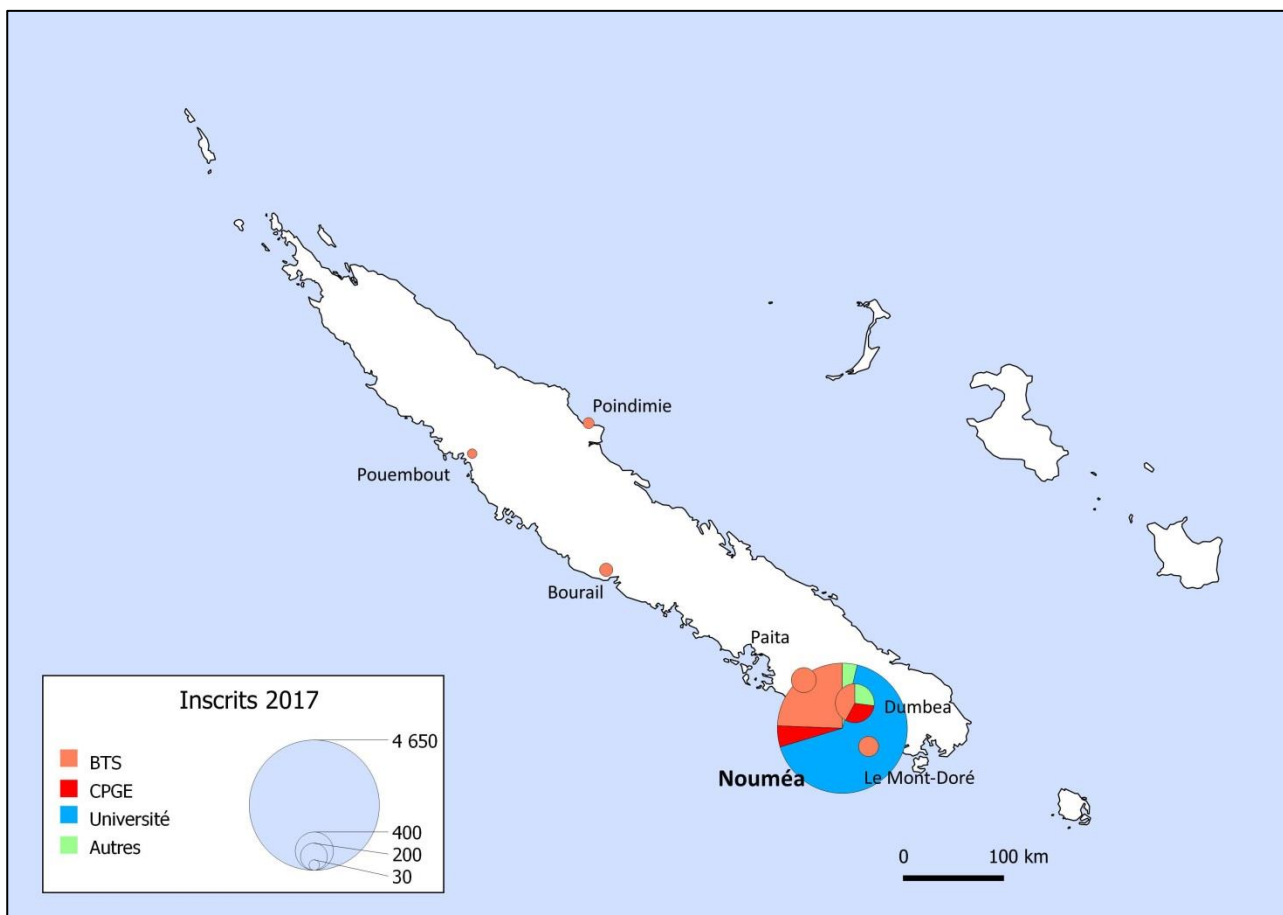
Graphique 2 - Nouvelle-Calédonie : la répartition des admis 2018 par type de baccalauréat (Source : DEPP, vice-rectorats Nouvelle-Calédonie et Polynésie française)



A.5 Les choix d'études des étudiants en formation initiale, leurs diplômes et leur insertion professionnelle

A.5.1 La répartition des effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur de la région

Carte 7 - Nouvelle-Calédonie : les effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur sur les principaux sites de la région en 2017, par grand type de filière (Sources : SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)



Les effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur sont concentrés en province Sud. Le territoire compte une université, une vingtaine de BTS, une école de commerce et 4 CPGE. L'ouverture, en 2018, d'une licence d'économie-gestion en province Nord, dans la région de Koné, préfigure l'ouverture sur place de l'antenne de l'université à la rentrée de février 2020

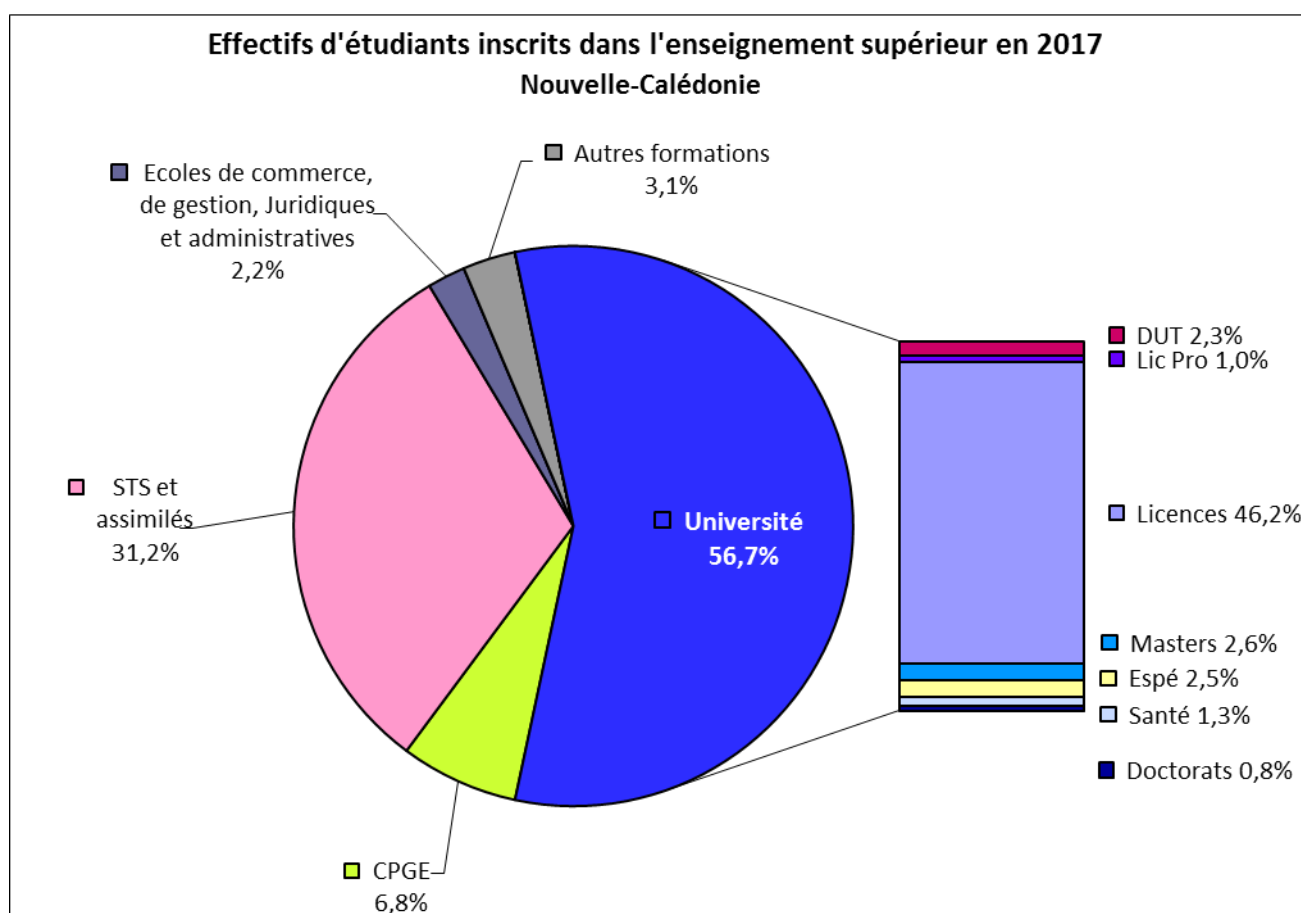
A.5.2 Les étudiants inscrits et les diplômés de l'enseignement supérieur

► Les étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur

Tableau 3 - Nouvelle-Calédonie : les effectifs étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en 2017 (Source : SIES)

	Inscrits dans l'enseignement supérieur				dont inscrits à l'université			
	Effectifs	Évolution 2013-2017	Poids Outre-mer	Poids France	Effectifs	Évolution 2013-2017	Poids Outre-mer	Poids France
Nouvelle-Calédonie	5 464	35,5%	9,8%	0,2%	3 098	18,3%	8,5%	0,2%
Outre-mer	55 752	12,7%	100%	2,1%	36 495	11,2%	100%	2,2%
France	2 688 994	10,2%	-	100%	1 650 154	9,6%	-	100%

Graphique 3 - Nouvelle-Calédonie : la répartition de l'ensemble des effectifs étudiants de l'enseignement supérieur par type de filières en 2017 (Source : SIES, traitement DGE SIP-DGRI A1-1)



A.5.3 Les étudiants inscrits à l'université

Tableau 4 - Nouvelle-Calédonie : la répartition des étudiants inscrits dans les établissements publics MESRI selon leur origine géographique, en fonction du baccalauréat d'origine, en 2017 (Source : SIES)

Répartition des effectifs étudiants en université	issus de la même académie	provenant d'une autre académie	ayant obtenu leur baccalauréat à l'étranger	d'origine académique indéterminée	Total	Effectif total
Nouvelle-Calédonie	75,0%	6,4%	1,0%	17,6%	100 %	3 098
France	60,4%	21,7%	1,9%	15,9%	100 %	1 755 700

Graphique 10 – Nouvelle-Calédonie : la répartition des effectifs universitaires par niveau en 2017-2018 (Source SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)

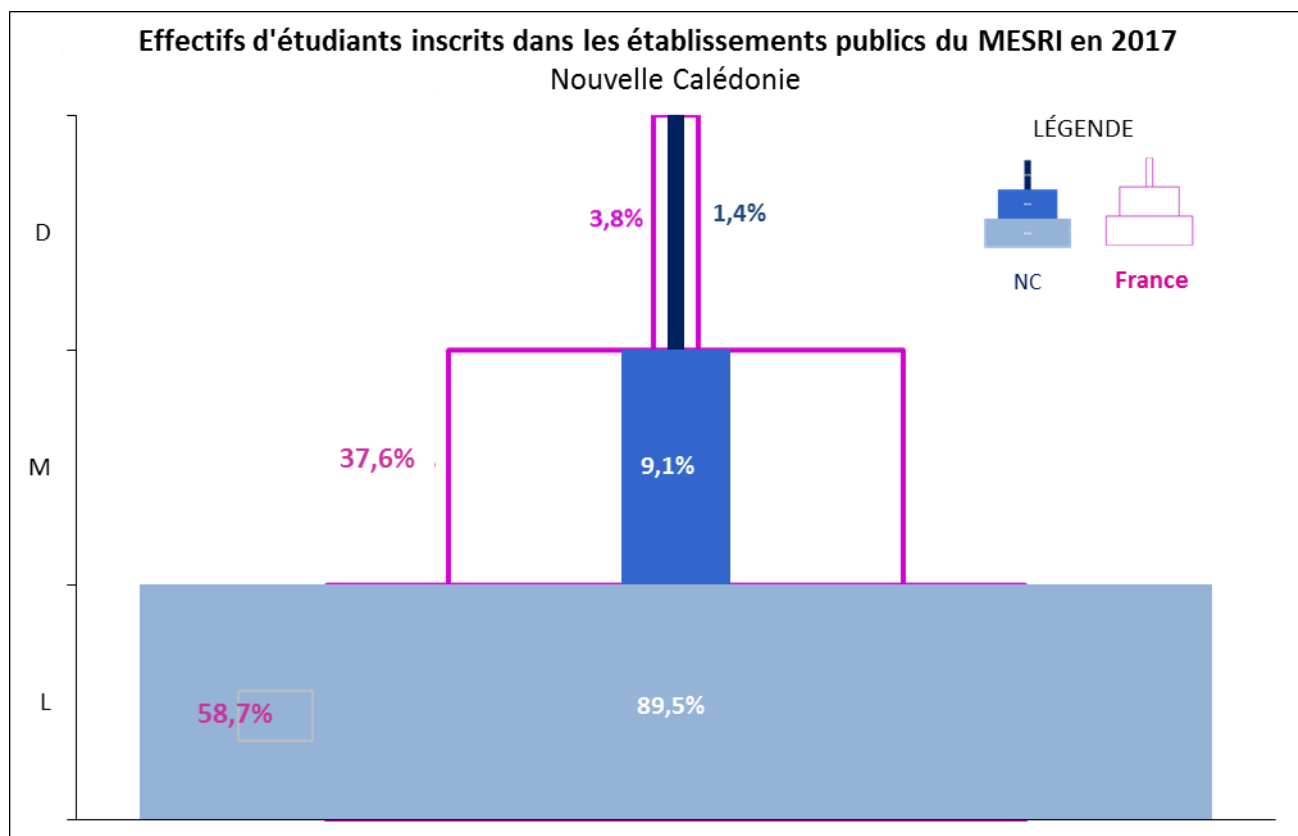


Tableau 5 - Nouvelle-Calédonie : l'évolution entre 2013 et 2017 des effectifs étudiants des établissements publics du MESRI, par cursus (Source : SIES)

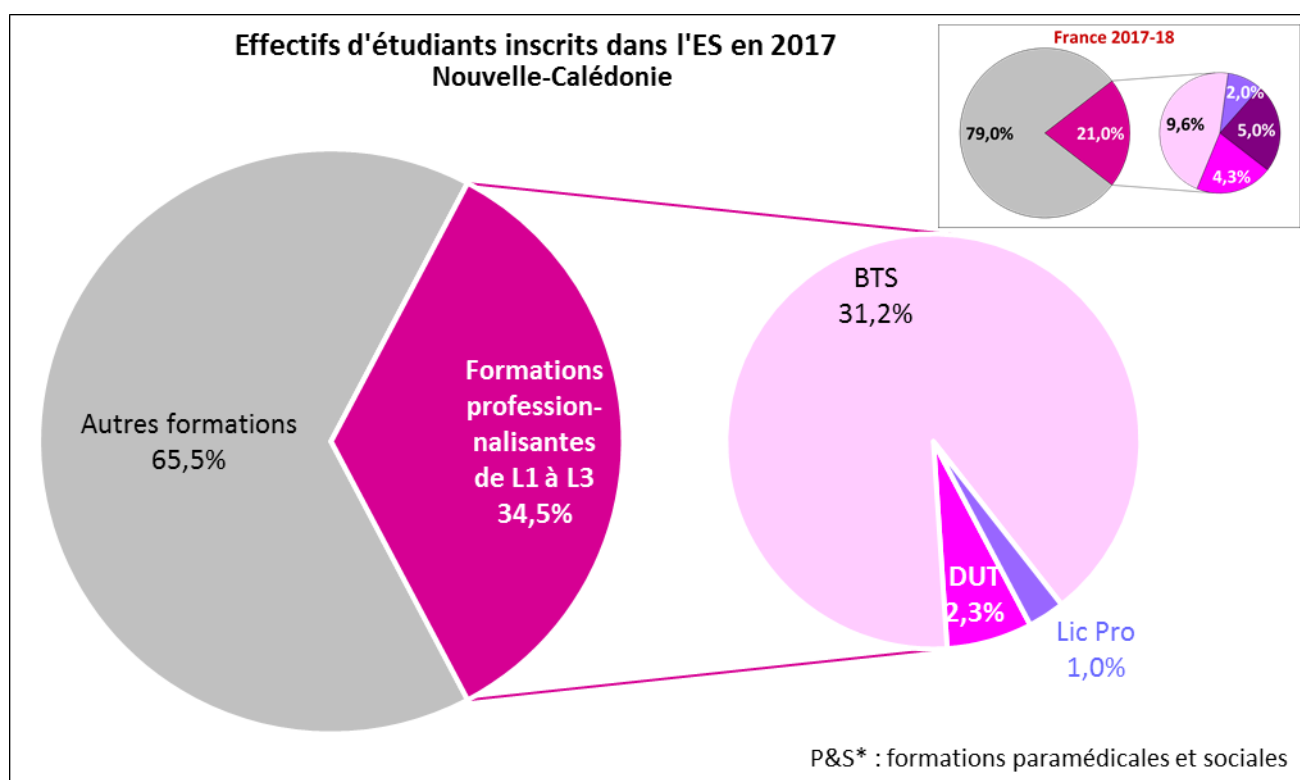
Cursus	L	M	D	Total
Effectifs	2 773	282	43	3 098
Évolution Nouvelle-Calédonie	16,2%	57,5%	-17,3%	18,3%
Évolution France	12,4%	6,7%	-5,8%	9,4%

Tableau 6 - Nouvelle-Calédonie : la répartition des étudiants inscrits dans les établissements publics du MESRI, par grande discipline en 2017 (Source : SIES)

Grandes disciplines	Droit, Sciences éco, AES	ALLSHS	Sciences	Santé	STAPS	Total
Effectifs	905	1 365	756	72	-	3 098
Répartition	29,2%	44,1%	24,4%	2,3%	-	100 %
Répartition France	27,0%	30,7%	26,1%	13,1%	3,1%	100 %

► Les étudiants inscrits dans les formations professionnelles courtes

Graphique 4 - Nouvelle-Calédonie : la répartition des effectifs étudiants de l'enseignement supérieur dans les formations générales et les formations professionnelles de bac+2 et bac+3 en 2017 (Source : SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)



► Les diplômés de l'enseignement supérieur

Graphique 5 - Nouvelle-Calédonie : la répartition des diplômés dans l'enseignement supérieur (hors écoles privées et autres ministères) en 2017 pour les principaux diplômes par niveau de diplôme (Source : SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)

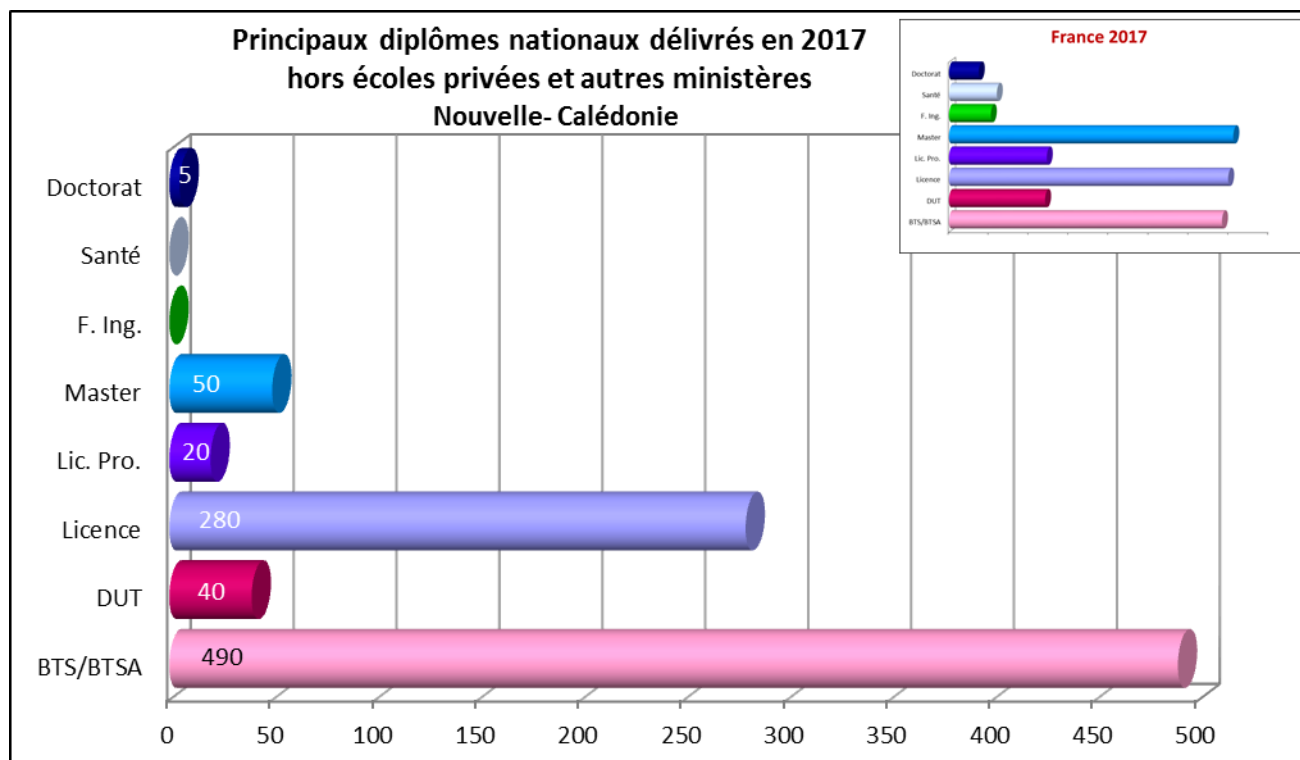


Tableau 7 - Nouvelle-Calédonie : la répartition des diplômés dans l'enseignement supérieur (hors écoles privées et autres ministères) en 2017 pour les principaux diplômes par niveau de diplôme (Source : SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)

Type de diplôme	Bac+2	Bac+3	Bac+5	Bac+8
Diplômés de Nouvelle-Calédonie	528	300	52	3
Diplômés en Outre-mer	4 968	3 379	1 447	79
Poids Nouvelle-Calédonie dans les diplômés ultramarins	10,6%	8,9%	3,6%	3,8%
Diplômés France	184 687	189 575	186 149	14 906

Le nombre de diplômés entre 2013 et 2017 a progressé de +21% sur le territoire (France : +6,3%) avec une forte progression des diplômés de niveau Bac+3 (+13,6%).

A.5.4 Les étudiants inscrits et diplômés de niveau L

Tableau 8 - Nouvelle-Calédonie : les effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur en 2017 (Source : SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)

	CPGE	STS et assimilés	IUT	Licence générale*	Licence professionnelle
Effectifs Nouvelle-Calédonie	373	1 706	126	2 049	54
Effectifs en Outre-mer	2 218	12 062	1 338	20 579	627
Poids Nouvelle-Calédonie dans les ultramarins	16,8%	14,1%	9,4%	10,0%	8,6%
Effectifs en France	86 955	259 444	116 909	670 257	52 741

* les effectifs en licence générale sont présentés hors doubles comptes des inscrits en CPGE qui ont obligation de s'inscrire en parallèle dans une licence

En 2017, 489 étudiants ont obtenu un BTS avec un taux de réussite supérieur à la moyenne nationale : 75,8% en 2017 (France : 75,2%). 283 étudiants ont obtenu une licence, 17 ont validé une licence professionnelle et 39 leur DUT.

En 2018, le nombre de diplômés en BTS a augmenté de 16% par rapport à 2017 et atteint 567 diplômés malgré un taux de réussite inférieur de 5 points (70,3% en 2018 ; France : 74,5%).

Tableau 9 - Nouvelle-Calédonie : la répartition des effectifs d'inscrits en licence générale et professionnelle dans les établissements publics du MESRI par grande discipline 2017-2018 (Source : SIES)

Grandes disciplines		Droit, Sciences éco, AES	ALLSHS	Sciences	Total
Inscrits en licence générale et professionnelle	Effectifs Nouvelle-Calédonie	741	763	599	2 103
	Répartition Nouvelle-Calédonie	35,2%	36,3%	28,5%	100 %
	Répartition France	30,5%	39,0%	30,5%	100%

A.5.5 Les étudiants inscrits et diplômés de niveau M

Tableau 10 - Nouvelle-Calédonie : la répartition des inscrits en master dans les établissements publics du MESRI en 2017-2018 par grande discipline

Grandes disciplines		Droit, Sciences éco, AES	ALLSHS	Sciences	Master enseignement	Total
Inscrits en master	Effectifs Nouvelle-Calédonie	45	46	0	86	177
	Répartition Nouvelle-Calédonie	25,4%	26,0%	-	48,6%	100%
	Répartition France	32,5%	28,0%	22,3%	17,2%	100%

En 2017, l'université a délivré 52 diplômes de master dont 73% de master enseignement.

A.5.6 Les étudiants inscrits et diplômés de niveau D

Tableau 11 - Nouvelle-Calédonie : la répartition des effectifs de doctorants dans les établissements publics du MESRI en 2017-2018 par grande discipline (Source : SIES)

Grandes disciplines		Droit, sciences économiques	ALLSHS	Santé Sciences STAPS	Total
Inscrits en doctorat	Effectifs Nouvelle-Calédonie	6	10	26	42
	Répartition Nouvelle-Calédonie	14,3%	23,8%	61,9%	100%
	Répartition France	16,6%	33,6%	49,8%	100%

Entre 2013 et 2017, le nombre de doctorants a baissé de 16% (France : -6%). En 2017, 3 étudiants ont obtenu leur doctorat.

Tableau 12 - Nouvelle-Calédonie : les écoles doctorales et leurs établissements d'enseignement supérieur co-accrédités ou accrédités en délivrance conjointe (Source : DGESIP)

École doctorale	Établissements accrédités
École doctorale du Pacifique	Université de Nouvelle-Calédonie Université de la Polynésie française

L'école doctorale du Pacifique est commune aux universités de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française. L'éloignement des deux sites et la différence des calendriers (l'UNC utilise le calendrier austral) rendent difficile la coordination des activités doctorales. Les deux sites fonctionnent donc de manière relativement autonome.

A.5.7 Les effectifs d'étudiants en formations de santé

Tableau 13 - Nouvelle-Calédonie : les effectifs d'inscrits en études de santé en 2017 (source : SIES)

	PACES	Étudiants de PACES autorisés à poursuivre leurs études en médecine, odontologie, sage-femme, ou pharmacie (fixés par arrêté du 27 décembre 2017)				
		Médecine	Odontologie	Pharmacie	Sage-femme	Total
Nouvelle-Calédonie	71	13	5	4	4	26
Total France	58 951	8 075	1 201	3 114	962	13 352

Une première année d'études de santé est organisée dans le cadre d'une convention établie avec Sorbonne Université.

A.6 La réussite étudiante et les conditions de vie et d'études pour réussir

A.6.1 Les dispositifs d'accompagnement à la réussite et d'innovation pédagogique labellisés par le PIA

Le projet NCU **TREC** – Trajectoire Réussite des Etudiants en Nouvelle-Calédonie propose une nouvelle organisation de la licence avec deux rythmes d'apprentissage, une revalorisation des savoirs traditionnels et une articulation des calendriers austral et boréal, pour accompagner les étudiants en tout début de parcours et faciliter leur poursuite d'études. L'université s'est ainsi engagée, dans le cadre de son contrat d'établissement 2017-2022, à la mise en place d'un dispositif d'aide à la réussite de ses étudiants de licence en profitant du décalage de son calendrier universitaire et organiser une licence en 5 semestres ou 7 semestres.

Avant TREC, les étudiants obtenaient leur diplôme de licence entre août et octobre, ce qui compliquait leur poursuite d'études en métropole ou ailleurs. Ces derniers devaient enchaîner deux années universitaires sans interruption et trouver un logement en urgence en septembre. Avec le nouveau calendrier TREC, les étudiants qui souhaitent s'orienter vers un master en septembre à l'UNC ou en Europe, disposent des mêmes conditions que leurs homologues en métropole.

Le projet Territoire d'innovation pédagogique **CROSS**, porté par l'université de Nouvelle-Calédonie, le Vice-rectorat et le gouvernement de Nouvelle-Calédonie s'inscrit dans une dynamique globale visant à optimiser les trajectoires entre le secondaire et le supérieur, à améliorer la réussite des étudiants dans l'enseignement supérieur et à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur pour les publics éloignés.

Le projet **Hybrider les apprentissages pour la réussite**, porté par l'université de Nouvelle-Calédonie, entend enrichir l'offre pédagogique et développer un enseignement à distance au service de la réussite de tous les étudiants. Il bénéficie d'un fonds d'amorçage en partenariat avec le ministère des Outre-mer.

A.6.2 L'accueil des étudiants en bibliothèque

Le service commun de documentation (SCD) de l'université de la Nouvelle-Calédonie gère deux bibliothèques implantées à Nouville et une médiathèque située à Wallis. La BU centrale a rouvert début 2018 après un réaménagement de ses espaces.

La disponibilité d'une place de travail par étudiant est très satisfaisante, de même que la moyenne d'ouverture hebdomadaire. La BU centrale de Nouville a mis en place des extensions d'horaires dans le cadre du plan national « Bibliothèques ouvertes + ».

Tableau 14 - Nouvelle-Calédonie : les places en bibliothèques et les horaires d'ouverture en 2017 (Source : DGESIP-DGRI A1-3 – Enquête statistique générale sur les bibliothèques universitaires (ESGBU))

	Nombre de places de travail	Disponibilité annuelle d'une place assise par étudiant	Moyenne d'ouverture hebdomadaire des BU de plus de 200 places	Part des étudiants formés dans les cursus
Nouvelle-Calédonie	534	414 h	72,5 h	24,7%

Champ : bibliothèques intégrées des établissements d'enseignement supérieur, hors bibliothèques "associées" et hors organismes de recherche - source : MESRI - DD-A1-3 - ESGBU 2017

A.6.3 Les coopérations académiques régionales

La situation de la Nouvelle-Calédonie au cœur d'un environnement principalement anglophone confère à l'UNC un rôle majeur dans le rayonnement de la langue française et de la francophonie. L'université a développé des partenariats avec le Centre de rencontres et d'échanges internationaux du Pacifique - CREIPAC, outil de la francophonie en Nouvelle-Calédonie auprès du public non-universitaire.

L'UNC met en œuvre des actions de coopération avec le Vanuatu, état bilingue français-anglais, notamment en formant chaque année des jeunes francophones au Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) à Port-Vila. En concertation avec les acteurs locaux, elle a mis en place une offre de formation universitaire

délocalisée au Vanuatu. En 2017 l'UNC a ouvert un master à Port-Vila et ouvre une licence en 2018 en collaboration avec d'autres partenaires internationaux. L'Université de la Nouvelle-Calédonie accueille environ 200 étudiants originaires des Vanuatu.

A.6.4 Les caractéristiques de la population étudiante

Il n'y a pas de CROUS dans la zone Pacifique. Depuis 2012, La Maison de l'étudiant de la Nouvelle-Calédonie cherche à améliorer les conditions de vie et de travail de l'étudiant. Créée sous la forme d'un groupement d'intérêt public, elle regroupe les services de l'État (Haut-Commissariat et vice-rectorat), les collectivités locales (Nouvelle-Calédonie, provinces), l'Université de la Nouvelle-Calédonie et la Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie. Elle a notamment pour mission la gestion des œuvres universitaires (logement, restauration, bourses, actions culturelles) et le conseil en orientation à destination de la population étudiante.

► Les étudiants aidés

Les bourses nationales d'Etat sont proposées aux étudiants selon les modalités d'attribution des bourses sur critères sociaux. Ces bourses peuvent être complétées par différents types de bourses proposées par les directions de l'éducation des trois Provinces afin que les étudiants puissent poursuivre leurs études supérieures sur le territoire ou en métropole.

► La restauration et le logement

L'Université de la Nouvelle-Calédonie propose une résidence de 471 logements sur le Campus de Nouville, avec une capacité de 540 lits, et un restaurant de 150 places à l'intérieur et une soixantaine à l'extérieur.

A.7 Les interactions formation – emploi

A.7.1 La formation tout au long de la vie

► Les formations en apprentissage

Le centre de formation des apprentis de l'UNC propose des formations sous contrats d'apprentissage de quatre licences professionnelles (2 spécialités en métiers de la comptabilité, commerce et distribution, métiers de l'instrumentation, de la mesure et du contrôle qualité) et une 2^e année de DUT Métiers du multimédia et de l'internet.

Le centre de formation des apprentis de la chambre de commerce et d'industrie propose également des formations en BTS et en bachelors.

► La formation tout au long de la vie

En 2016, 440 stagiaires se sont inscrits en formation continue à l'Université de la Nouvelle-Calédonie, pour un chiffre d'affaire de 487 000 € généré par 118 400 heures-stagiaires. La formation continue dispensée par le CNAM a été suivie par 265 stagiaires et a généré 375 400 €.

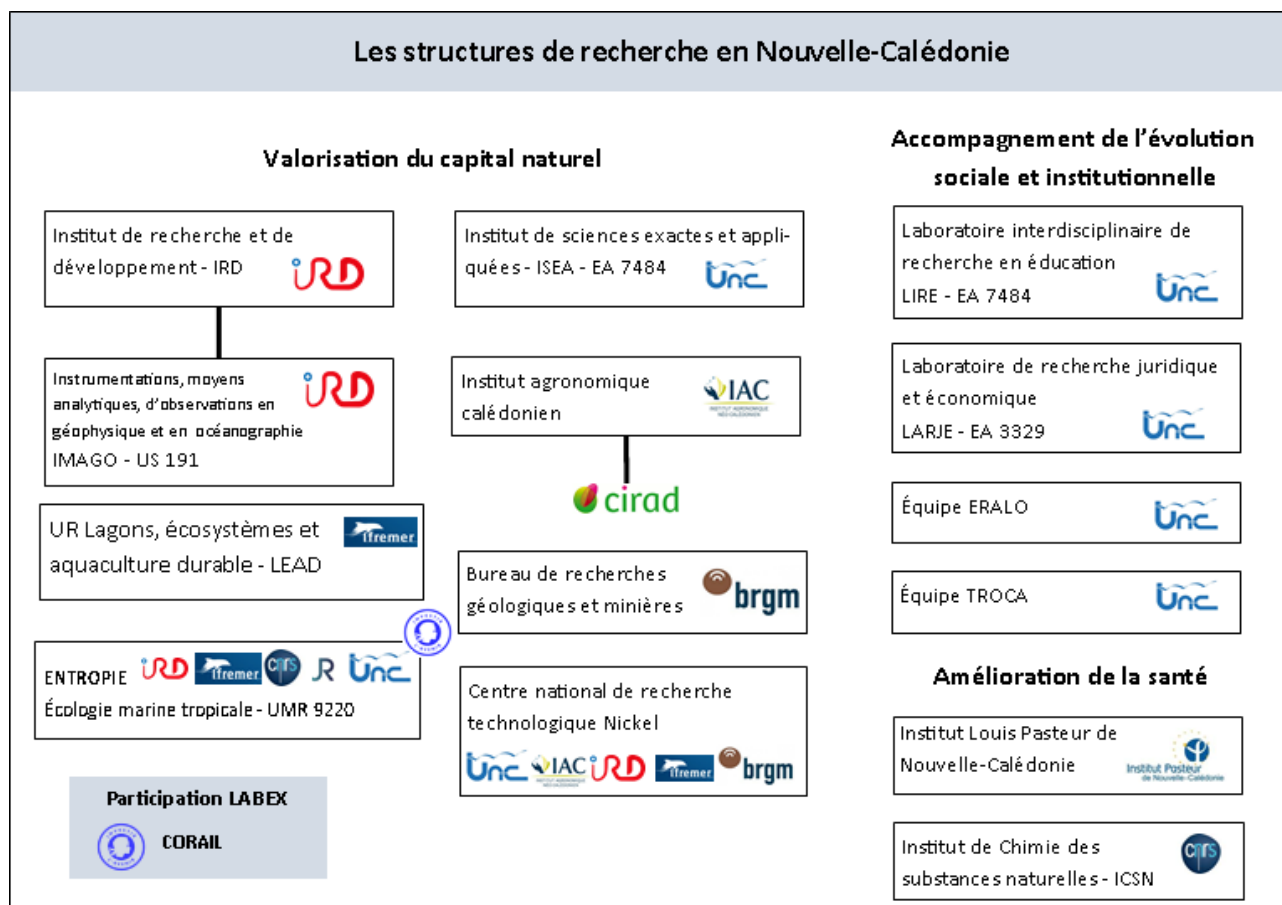
Dans le cadre de la formation continue, 173 diplômes ont été délivrés en 2016 dont 88% de niveau 4 (DAEU, capacité en droit).

► Les formations innovantes

Le développement de l'usage du numérique à l'université, a pour but d'accompagner le développement de la réussite des étudiants, et la diffusion de l'offre de formation en province Nord, aux îles Loyauté, et à l'étranger (Vanuatu). Cet usage des nouvelles technologies s'appuie à la fois sur la restructuration de la Bibliothèque universitaire en learning center, sur les nouveaux outils associés au nouveau bâtiment ouvert en 2018 (salles PECT, studio vidéo, Fablab, amphi connecté) et sur la création d'un pôle dédié au développement des usages du numérique pour l'enseignement (DUNE).

B. La structuration de la recherche

B.1 La structuration thématique de la recherche



L'**Université de la Nouvelle-Calédonie** accueille 5 unités de recherche qui étudient l'environnement culturel, social, juridique et économique lié aux spécificités du territoire. Un fil conducteur : « Valorisation et accompagnement des mutations des diversités physiques et vivantes, sociales et institutionnelles de la Nouvelle-Calédonie » guide les travaux de recherche de l'université.

L'Université de la Nouvelle-Calédonie et les organismes de recherche présents en Nouvelle-Calédonie se sont rassemblés pour créer, en septembre 2014, le **Consortium de Recherche, d'Enseignement Supérieur et d'Innovation en Nouvelle-Calédonie - CRESICA** qui a vocation à construire des liens forts entre eux, dans le cadre d'un partenariat étroit avec l'État, la Nouvelle-Calédonie et ses trois provinces. Il regroupe l'Université de la Nouvelle-Calédonie, l'IRD, l'IAC, l'Ifremer, l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie, le BRGM, le CNRS, le CIRAD et le CHT.

Le cadre d'action du CRESICA se décline selon trois objectifs thématiques : la valorisation du capital naturel (biodiversité, mines et environnement), l'amélioration de la santé en lien avec l'environnement et les sociétés et l'accompagnement de l'évolution institutionnelle, sociétale et culturelle. Il est complété par deux axes transversaux : l'insularité-globalisation et le changement climatique.

B.2 La structuration de la recherche en Nouvelle-Calédonie : les thèmes scientifiques et les acteurs

B.2.1 La valorisation du capital naturel

La faune et la flore calédoniennes sont très variées et présentent un taux d'endémisme exceptionnel ; elles donnent une grande richesse scientifique à ce territoire en zone tropicale. Les lagons de la Nouvelle-Calédonie représentent le deuxième ensemble corallien du monde après la Grande Barrière australienne. Les mines occupent 18 % du territoire calédonien ; les gisements calédoniens de nickel représentent 20% à 40% des réserves mondiales.

De nombreuses plateformes mutualisées par l'université et l'IRD participent au développement de ce thème : la plateforme du vivant (UNC, IRD), la plateforme de biologie moléculaire (IRD), la plateforme du minéral (IRD, UNC) et la plateforme de microscopie électronique (UNC).

Les recherches peuvent s'appuyer sur des collections d'histoire naturelle : herbiers, collections entomologiques et géologiques (IRD, IAC). Les herbiers de l'IRD participent au projet Investissement d'avenir E-RECOLNAT concernant la valorisation de 350 ans de collections d'histoire naturelle.

4 stations de recherche agronomique sont développées par l'Institut Agronomique néo-Calédonien - IAC et aquacole pris en charge par l'IFREMER.

La Nouvelle-Calédonie accueille enfin des équipements d'observation de la Terre et des océans :

- un réseau sismologique qui compte 7 stations sismologiques (IRD)
- le réseau de stations côtières du Pacifique insulaire **ReefTemps** qui participe à l'infrastructure de recherche IR-ILICO et étudie les effets du changement climatique et de ses impacts sur l'état des récifs coralliens et de leurs ressources (Université de Nouvelle-Calédonie, IRD, AllEnvi, CNRS, GOSP, Secrétariat général de la communauté du Pacifique et University South Pacifique – Fidji)
- une flotte océanographique : l'IRD dispose, en Nouvelle-Calédonie, d'une flotte composée d'un navire océanographique qui sert de support aux missions hauturières ainsi que 3 autres bateaux légers qui permettent des expérimentations et des sorties de terrain sur le lagon calédonien,
- un service d'opérations hyperbares (IRD) qui encadre les travaux de recherches sous-marines

L'**Institut de sciences exactes et appliquées – ISEA** met en interaction directe l'ensemble des disciplines exactes. Ses thèmes de recherche sont la complexité et les sciences de données, la biologie et les biomolécules, la matière et l'environnement, l'écologie et la géologie. Il participe avec l'IRD au labex CORAIL qui concerne les récifs coralliens face aux changements globaux de la planète (universités de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française, de La Réunion et Université des Antilles).

L'IFREMER, l'IRD, le CNRS et l'université de Nouvelle-Calédonie participent avec l'université de la Réunion à l'UMR d'écologie marine ENTROPIE qui mène des recherches fondamentales et appliquées sur le fonctionnement, la capacité de résilience et l'évolution des écosystèmes marins tropicaux et insulaires et qui participe au labex **CORAIL**. Ce labex étudie les récifs coralliens face aux changements globaux de la planète (universités de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française, de La Réunion et UAG).

L'**IRD** de Nouvelle-Calédonie est le principal centre ultramarin de l'organisme. 15 unités de recherche sont représentées sur le territoire avec une centaine d'agents. Les thèmes des activités de recherche sont les écosystèmes et ressources naturelles marines et terrestres, le changement climatique et aléas naturels. Des activités de recherche sur l'évaluation et la gestion des ressources marines et des habitats récifaux associés sont développées sur les îles Vanuatu.

L'**Institut Agronomique néo-Calédonien - IAC** est un organisme de recherche original et unique. Il mène des recherches finalisées en appui au développement rural du pays, centrées autour des enjeux d'agriculture durable, d'environnement exceptionnel à préserver, et de transformations du monde rural. Un accord-cadre entre l'IAC et le **CIRAD** permet aux deux organismes de bâtir un partenariat privilégié et de conduire des projets de recherche en commun en matière d'agronomie. La programmation scientifique de l'IAC est régie par un contrat quinquennal signé entre l'État, la Nouvelle-Calédonie et les 3 provinces. L'IAC compte une centaine d'agents dont une quinzaine de chercheurs répartis sur 6 sites sur les 3 provinces.

La programmation scientifique de l'IFREMER est régie par des accords-cadres signés avec l'État, le gouvernement et les 3 provinces qui définissent les axes thématiques prioritaires de l'organisme : valorisation des ressources biologiques marines, appui à la gestion environnementale du littoral et des lagons et exploration des ressources géologiques marines. Il est représenté par l'unité de recherche Lagons,

écosystèmes et aquaculture durable - LEAD présente sur 2 sites avec une quarantaine d'agents dont une dizaine de chercheurs : à Nouméa (sur le site de l'IRD) et Saint-Vincent (station aquacole).

Le **BRGM** est présent en Nouvelle-Calédonie dans le cadre d'un partenariat ancien avec le Service de Géologie de la Nouvelle-Calédonie et sur les thèmes : géologie, hydrogéologie, matériaux, environnement, risques naturels, géophysique. Des activités de recherche sont développées à Wallis-et-Futuna, au Vanuatu et en Nouvelle-Zélande.

Le **GIP Centre national de recherche technologique Nickel et son environnement – CNRT** regroupe les organismes de recherche (BRGM, IAC, IRD, UNC, IFREMER), les collectivités locales et les entreprises privées. C'est un outil opérationnel de soutien à une recherche fondamentale et appliquée, dans 3 axes thématiques complémentaires : nickel et technologie, nickel et société & nickel et environnement naturel. Cette coopération illustre la capacité des acteurs, sur le territoire, à se rassembler sur des enjeux d'intérêt majeur.

B.2.2 L'amélioration de la santé

L'**Institut Pasteur** de Nouvelle-Calédonie regroupe 75 personnes dont 7 chercheurs et 6 biologistes. Il est composé de 5 unités de recherche autour de 3 thématiques : les arboviroses, la leptospirose, le rhumatisme articulaire aigu. Il travaille en collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux dont régionalement l'Institut Malardé de Polynésie française. Il possède un laboratoire de haute sécurité biologique BSL2. Un laboratoire P3 est également prévu dans l'enceinte du Médipole de Koutio (Centre hospitalier territorial).

En Nouvelle-Calédonie, le **CNRS** est représenté par le Laboratoire des Plantes Médicinales, antenne avancée de l'Institut de chimie des substances naturelles (Gif-sur-Yvette). Un des objectifs de l'équipe est de découvrir, à partir des plantes supérieures et de leurs micro-organismes associés, de nouvelles molécules biologiquement actives et/ou possédant des structures originales. Il poursuit des recherches qui se rattachent à quatre domaines : Chimie organique des molécules complexes, Produits naturels et chimie médicinale, Chimie et biologie structurales, Chimie et biologie de cibles thérapeutiques.

Le Centre Hospitalier Territorial (CHT) participe à l'étude de l'exposition humaine aux métaux nickel et chrome via l'eau de distribution en collaboration avec le BRGM, l'IRD, le CNRS et le service de Géologie de Nouvelle-Calédonie

B.2.3 L'accompagnement de l'évolution sociale et institutionnelle

Le **Laboratoire de recherches juridique et économique - LARJE** fonde sa recherche sur les spécificités du contexte néo-calédonien. Ce centre de recherche se concentre sur le droit et l'économie insulaires et axe ses recherches sur les problématiques calédoniennes liées au pluralisme juridique et humain et à l'émancipation du pays.

Le **Laboratoire interdisciplinaire de recherche en éducation - LIRE** a pour objectif de savoir comment l'éducation peut favoriser l'émancipation individuelle et collective et contribuer à l'élévation du niveau de formation initiale et continue des populations en Nouvelle-Calédonie et en Océanie.

L'équipe de recherche **ERALO** a pour objet central les langues, les discours et les dynamiques plurilingues et traite, en particulier, des créations, des mobilités et des idéologies à travers des entrées plurielles.

L'équipe émergente **TROCA** a pour mission d'éclairer les dynamiques des changements historiques, géopolitiques, sociétaux et littéraires qui traversent les territoires de l'Océanie. Elle propose des outils de réflexion sur la société calédonienne à un moment où la notion de communauté de destin prend une signification déterminante.

L'**Académie des langues Kanak (ALK)** est un établissement public de la Nouvelle-Calédonie préfiguré dans l'Accord de Nouméa. Elle a pour missions de « fixer les règles d'usage et de concourir à la promotion et au développement de l'ensemble des langues et dialectes kanak » qui font partie de la famille austronésienne du groupe océanien.

B.3 Les coopérations scientifiques du Pacifique

► GOPS : Grand observatoire du Pacifique Sud

Le Grand observatoire de l'environnement et de la biodiversité terrestre et marine du Pacifique Sud (GOP) est un groupement d'intérêt scientifique regroupant 17 universités et organismes de recherche. Il est coordonné par l'IRD de Nouvelle-Calédonie. Le GOP a vocation à s'ouvrir à la coopération régionale,

notamment avec les universités telles que l'USP (University of the South Pacific) à Fidji, l'Université de Papouasie-Nouvelle-Guinée et l'Université d'Hawaii.

Le GOPS collabore avec différents partenaires dont le GIP CNRT Nickel et son environnement à Nouméa, ainsi que trois industriels miniers de Nouvelle-Calédonie (SLN, Vale NC et KNS).

► PIURN

Les deux universités françaises du Pacifique participent au réseau de coopération régionale PIURN (Pacific Islands Universities Research Network) depuis la signature de l'accord du 10 juillet 2014 avec les universités de Papouasie-Nouvelle-Guinée, Fidji et Samoa.

► PACE-NET+

Le réseau PACE-NET+ intègre 11 institutions de recherche de l'Union européenne (France, Italie, Allemagne, Malte) et du Pacifique (Australie, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée) et 2 organisations régionales (le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique Sud (CPS) et l'University of the South Pacific (UPS)). Coordonné par le centre IRD de Nouméa, il a pour vocation la coopération scientifique et en sciences sociales entre des instituts européens et océaniques.

► Réseau observation sismologique ORSNET

L'IRD participe à ce réseau international qui regroupe les îles Salomon, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les îles Fidji, les îles Tonga et le Samoa afin d'améliorer la réponse à l'alerte tsunami et la compréhension du risque sismique dans la région du Pacifique sud.

C. Le transfert des résultats de la recherche vers le monde socio-économique

C.1 La stratégie d'innovation calédonienne

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a décidé de faire de l'innovation une composante clé de son nouveau modèle de développement économique. En 2015, la **stratégie territoriale de l'innovation – STI** a été élaborée par le gouvernement, les provinces mais aussi par l'État français avec la participation des acteurs économiques et sociaux, dont l'université et les organismes de recherche présents sur l'archipel. L'objectif de la STI est de créer un environnement favorable à l'innovation.

4 secteurs clés de spécialisation ont été identifiés : l'énergie et l'éco-construction, le secteur primaire et la transformation, la mine et la métallurgie, et la gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

C.2 Le dispositif régional de l'innovation

► Carnot BRGM

L'**institut Carnot BRGM** couvre un large domaine d'applications relatif au sol et au sous-sol. Il regroupe un service Actions régionales auquel sont rattachés les Services géologiques régionaux implantés dans chacune des régions administratives françaises en Métropole ainsi qu'aux Antilles, en Guyane, à La Réunion et en Nouvelle-Calédonie.

► ADECAL-Technopole

L'agence de développement économique de la Nouvelle-Calédonie, fondée par les pouvoirs publics (l'État, la Nouvelle-Calédonie et les trois provinces – Nord, Sud et îles Loyautés), a transféré ses activités depuis 2011. Elle est chargée, notamment, de la gestion de programmes publics d'expérimentation en vue de les transférer au secteur privé et d'un programme de développement de l'innovation et des exportations. La technopole développe depuis 2012 des programmes d'innovation et transfère au sein d'un pôle « marin » (collaborations avec l'IFREMER dans les domaines notamment de la crevetticulture et de l'algoculture) et d'un pôle « terrestre » qui s'appuient sur 6 centres technologiques agricoles.

Le pôle « innovation » de l'ADECAL abrite, depuis 2014, un **Incubateur** d'entreprises innovantes situé sur le parc scientifique de l'IRD ainsi qu'un **Accélérateur** qui accompagne les entrepreneurs dans la mise en œuvre de leur stratégie.

Le consortium de valorisation thématique au Sud - **CVT Valorisation Sud** est représenté en Nouvelle-Calédonie par un chargé d'affaires affecté à l'UNC.

Grâce à l'action PIA **Territoire d'innovations**, la Nouvelle-Calédonie entend déployer sur l'ensemble de l'océan Pacifique des outils mis au point au cœur de l'espace maritime calédonien, favoriser l'émergence de nouveaux usages numériques, structurer les filières des biotechnologies en impliquant les acteurs institutionnels, économiques et académiques calédoniens.

► Pépite NC

Le pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat porté par l'Université de Nouvelle-Calédonie, le vice-rectorat, ADECAL et la CCI de Nouvelle-Calédonie, sensibilise et forme les étudiants ou anciens étudiants à l'entrepreneuriat en renforçant les liens entre l'enseignement supérieur et le tissu économique. Le diplôme d'étudiant-entrepreneur (D2E) est proposé au sein de l'IAE de l'Université de Nouvelle-Calédonie.

D. Les ressources financières et humaines

D.1 Les financements de l'État et des collectivités territoriales

D.1.1 Le soutien de l'Etat

Il convient de mentionner le soutien important apporté aux projets cofinancés par les politiques contractuelles. Les financements CPER n'existent pas mais il existe des financements sur les contrats de développement signés en 2016 entre l'Etat et la Nouvelle-Calédonie, d'une part et entre l'Etat et les Provinces, d'autre part, pour la période 2017-2021. Une faible partie est consacrée à la recherche et la diffusion de la culture scientifique.

La recherche peut également être financée par les appels à projets scientifiques de l'ANR ou des programmes européens (PCRDT) mais n'en profite que très faiblement.

D.1.2 Le soutien financier des collectivités territoriales

En 2017, selon l'enquête COLLTERR, les collectivités territoriales ont financé des actions en faveur de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante à hauteur de 14,3 M€ et des actions dans le domaine de la recherche et de l'innovation pour 13,1 M€. Le budget moyen de la collectivité consacré à l'enseignement supérieur et à la recherche entre 2015 et 2017 est de 23,8 M€.

Dans le cadre du contrat de développement inter-collectivités 2017-2021, les collectivités contribuent au financement de l'enseignement supérieur et la recherche et de l'innovation à hauteur de 26,6 M€.

D.1.3 Les dotations de l'ANR

Tableau 15 - Nouvelle-Calédonie : les dotations attribuées par l'ANR dans le cadre des appels à projets génériques en 2018, en M € (Source : ANR)

En 2018 (M€)	Financement ANR de l'AAP générique	Poids Outre-Mer
Nouvelle-Calédonie	0,32	15%
Total des crédits alloués en Outre-Mer	2,13	100%

Les financements ANR en Outre-mer représentent 0,5% des crédits en 2018.

D.2 Les personnels des établissements d'enseignement supérieur

► Les personnels des établissements universitaires de la région

Tableau 16 - Nouvelle-Calédonie: les effectifs de personnels des établissements publics MESRI en 2018 (Source : DGRH A1-1)

Effectifs	Enseignants et enseignants-chercheurs	BIATSS	Total	% enseignants et enseignants-chercheurs	% BIATSS
Nouvelle-Calédonie	113	123	236	48%	52%
Outre-mer	1 325	1 544	2 869	46%	54%
France	96 553	93 831	190 384	51%	49%

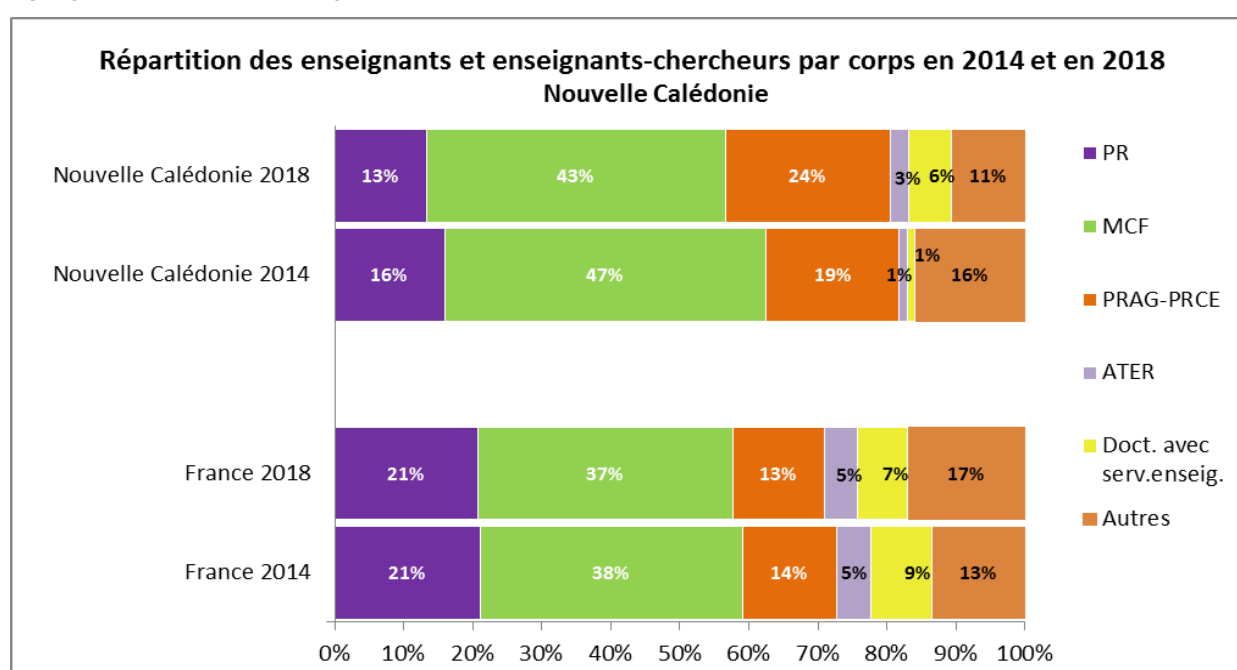
D.2.2 Les personnels enseignants, enseignants-chercheurs

► Les personnels des établissements d'enseignement supérieur

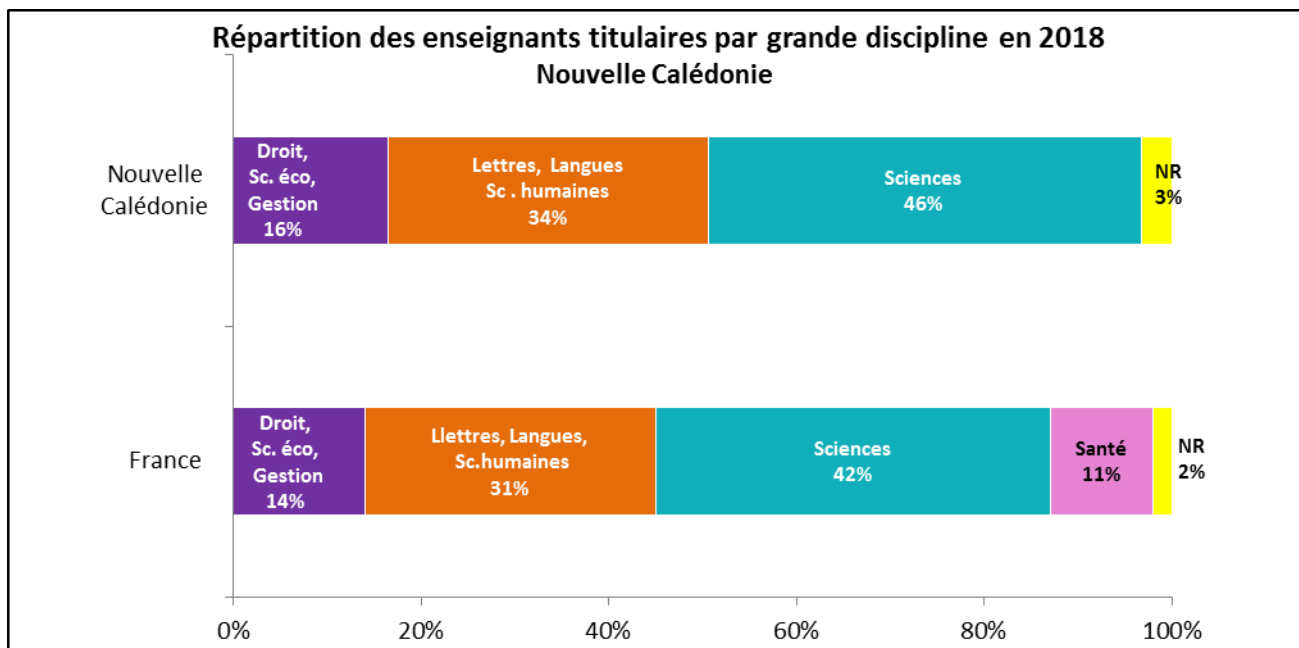
Tableau 17 - Nouvelle-Calédonie : les effectifs de personnels enseignants par corps en 2018 (Source : DGRH A1-1)

Effectifs	PR	MCF	2nd degré	ATER	Doctorants contractuels avec service enseig.	Autres	Total
Nouvelle-Calédonie	15	49	27	3	7	12	113
Outre-mer	224	585	270	72	35	139	1 325
France	20 036	35 642	12 854	4 500	7 110	16 411	96 553

Graphique 6 - Nouvelle-Calédonie : la répartition en 2018 des effectifs de personnels enseignants par corps (Source : DGRH A1-1)



Graphique 7 - Nouvelle-Calédonie : la répartition des effectifs des personnels enseignants titulaires par grande discipline en 2018 (Source : DGRH-A1-1)



Graphique 8 - Nouvelle-Calédonie : la population des personnels enseignants-chercheurs selon l'âge et le genre en 2018 (Source : DGRH A1-1)

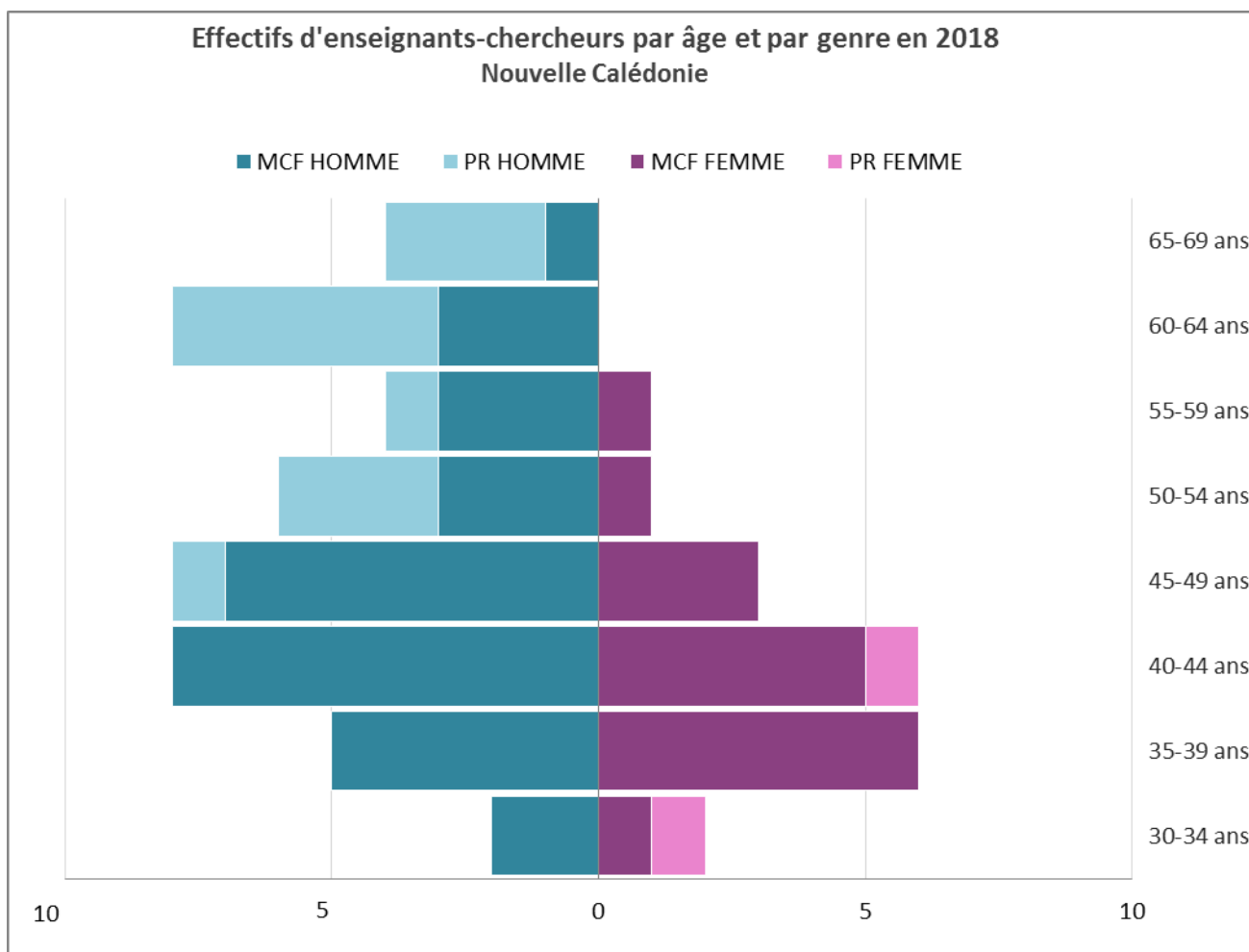


Tableau 18 - Nouvelle-Calédonie : l'endo-recrutement dans les établissements d'enseignement supérieur entre 2014 et 2018 (Source : DGRH A1-1)

	Professeurs des universités		Maîtres de conférences	
	Nombre total de recrutements	Taux d'endo-recrutement	Nombre total de recrutements	Taux d'endo-recrutement
Université de Nouvelle-Calédonie	2	50,0%	11	11,1%
France	3 267	46,3%	6 228	20,6%

D.2.3 Les personnels BIATSS

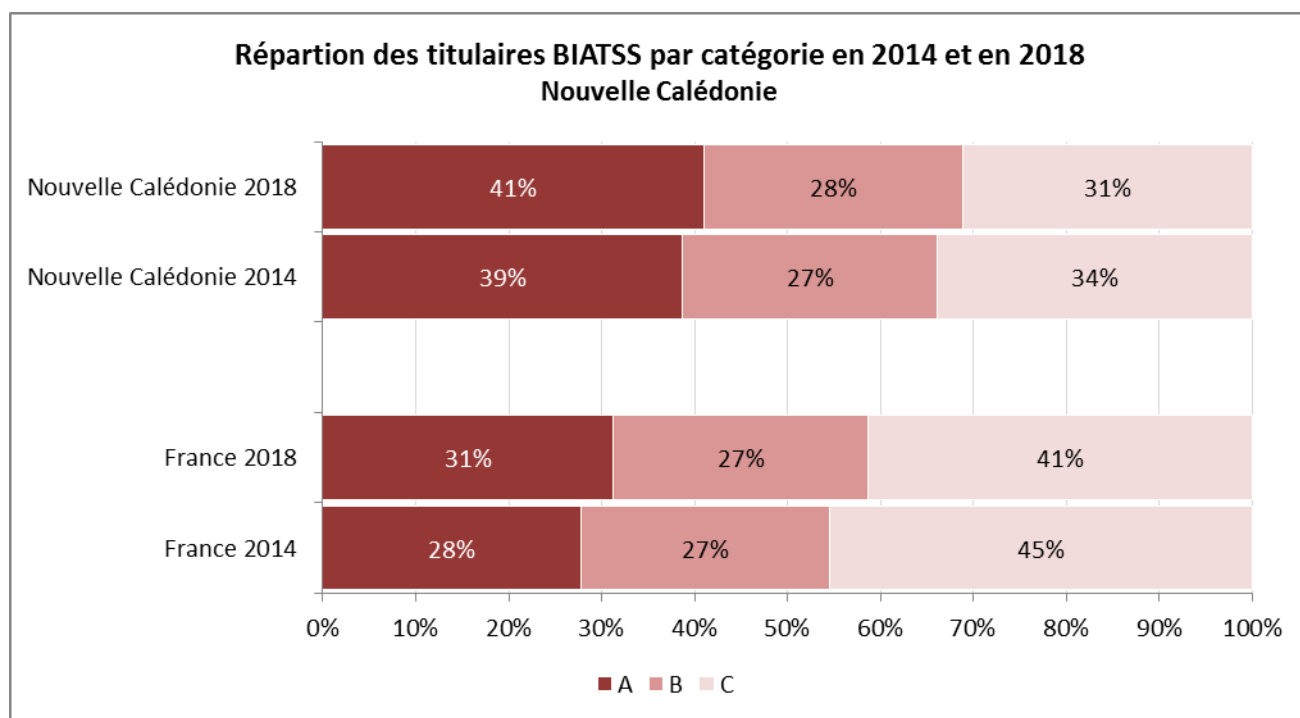
Tableau 19 - Nouvelle-Calédonie : les effectifs de personnels BIATSS par filière en 2018 (Source : DGRH A1-1)

Filières	administrative	ITRF	bibliothèque	Total
Nouvelle-Calédonie	54	51	18	123
Outre-mer	217	1 205	122	1 544
France	13 488	75 056	5 287	93 831

Tableau 20 - Nouvelle-Calédonie : les effectifs de personnels titulaires BIATSS par catégorie en 2014 et en 2018 (Source : DGRH A1-1)

	En 2014				En 2018			
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Nouvelle-Calédonie	24	17	21	62	25	17	19	61
Outre-mer	248	264	413	925	301	313	393	1 007
France	15 403	14 795	25 201	55 399	17 811	15 612	23 516	56 939

Graphique 9 - Nouvelle-Calédonie : l'évolution des effectifs de personnels titulaires BIATSS par catégorie entre 2014 et 2018 (Source : DGRH A1-1)



Partie 3

ANNEXES

A. Glossaire

Aides spécifiques en faveur des étudiants

Dans le souci de répondre au mieux aux situations particulières de certains étudiants, des aides spécifiques peuvent être allouées. Ces aides peuvent revêtir deux formes : soit une allocation annuelle accordée à l'étudiant qui se trouve en situation d'autonomie avérée ou qui rencontre des difficultés pérennes, soit une aide ponctuelle en faveur de l'étudiant qui rencontre momentanément de graves difficultés et qui constitue un outil privilégié permettant d'apporter rapidement une aide financière personnalisée.

Pour pouvoir bénéficier d'une aide spécifique, l'étudiant doit être âgé de moins de 35 ans au 1^{er} septembre de l'année de formation supérieure pour laquelle l'aide est demandée. Cette limite d'âge n'est pas opposable aux étudiants atteints d'un handicap reconnu par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

L'étudiant doit faire la demande d'aide auprès du CROUS de son académie. C'est le directeur du CROUS qui décide, sur la base de critères nationaux, de l'attribution et du montant de l'aide d'urgence après avis d'une commission.

Apprentissage

L'apprentissage (Code du Travail - partie 6 - Livre II) est une forme d'éducation alternée qui a pour but de donner à des jeunes de 16 à 30 ans (depuis le 1^{er} janvier 2019, sous certaines conditions) une formation générale, théorique et pratique en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier, à durée déterminée, conclu entre l'apprenti et l'employeur.

Remarque : conformément à la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, le système de gestion et de financement de l'apprentissage évoluera à partir du 1^{er} janvier 2020.

Bourses sur critères sociaux

Les bourses sur critères sociaux sont calculées en tenant compte des ressources et des charges des familles d'étudiants. Elles comprennent huit échelons (0 bis, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7) dont les montants font l'objet, chaque année, d'un arrêté interministériel publié au Journal officiel de la République française.

Campus des métiers et des qualifications

Le Campus des métiers et des qualifications est un label, créé par le décret n°2014-1100 du 29 septembre 2014, attribué à des réseaux d'acteurs (établissements d'enseignement supérieur, lycées, centres de formation d'apprentis, entreprises, structures de recherche,...) construits autour de filières spécifiques sur un secteur d'activité, en réponse à un enjeu économique national ou régional. Il s'agit d'adapter, en partenariat, l'offre de formation aux besoins des territoires en développant une large gamme de formations générales, technologiques et professionnelles destinées à un public varié (scolaire, étudiant, apprenti, en formation continue). Soutenus par la région et les opérateurs économiques, ils valorisent l'enseignement professionnel et facilitent l'insertion dans une filière d'emplois. Entre 2014 et 2018, 95 campus des métiers et des qualifications présents dans 12 filières professionnelles ont été labellisés. Depuis 2019, les projets de campus font l'objet d'une labellisation pour une durée maximale de cinq ans, renouvelable, dans 2 catégories : « campus des métiers et des qualifications » et « Excellence ».

Centre de formation d'apprentis

Les centres de formation d'apprentis (CFA) sont des établissements qui dispensent une formation générale, technologique et pratique en alternance dans le cadre de l'apprentissage. En contact étroit avec le monde professionnel, ils permettent aux apprentis d'avoir une base d'enseignement général et de la combiner avec une pratique en entreprise.

Cursus LMD

Pour la présentation des effectifs d'inscrits dans les établissements publics du MESRI par cursus, les formations prises en compte dans le cursus L (licence) sont les DUT, les licences, les licences professionnelles, la PACES (première année commune aux études de santé), la plupart des formations paramédicales, les DAEU et la capacité en droit, les DEUST, le DCG (diplôme de comptabilité et de gestion) ainsi que les préparations aux concours et DU de niveau 3 ou 4.

Pour le cursus M (master), sont regroupés les masters (y compris enseignement), les formations d'ingénieurs, les formations de santé, les diplômes d'IEP, d'œnologie, de commerce, le DSCG (diplôme supérieur de comptabilité et de gestion) ainsi que les préparations aux concours et DU de niveau 1 ou 2

Les formations du cursus D (doctorat) comprennent le doctorat et l'habilitation à diriger les recherches.

DGESIP/DGRI A1-1 : Département des investissements d'avenir et des diagnostics territoriaux

Diplômés

Il s'agit des diplômes délivrés dans les établissements publics du MESRI (issus des enquêtes « résultats » du système SISE) en formation initiale, apprentissage ou formation continue. La délivrance d'un diplôme au titre de la session 2017 se rapporte à une inscription prise par un étudiant (nommé dans ce document « diplômé ») pour préparer le diplôme au cours de l'année universitaire 2016-2017.

Afin de compléter ce périmètre, pour certains tableaux ou graphiques, les diplômés de BTS et BTSA ont été ajoutés. Il s'agit des BTS (et BTSA) délivrés dans les établissements publics ou privés relevant de tous les ministères et sous tous statuts (scolaire, apprentissage, formation continue, individuels et enseignement à distance).

Ce champ est nommé « diplômés dans l'enseignement supérieur (hors écoles privées et autres ministères) » dans ce document.

Les BTS sont issus du système d'information OCEAN, les BTSA, du système d'information de l'Agriculture (à partir de la session 2014 ce qui empêche de calculer une évolution sur 5 ans).

Écoles doctorales

Les établissements d'enseignement supérieur en capacité de délivrer des diplômes nationaux peuvent être **accrédités** dans le cadre d'une école doctorale reconnue par le ministère chargé de l'enseignement supérieur s'ils participent « de façon significative à son animation scientifique et pédagogique » et disposent « de capacités de recherche et d'un potentiel d'encadrement doctoral suffisant » dans les champs scientifiques couverts par l'école doctorale.

Plusieurs établissements peuvent s'accorder pour porter, ensemble, une école doctorale, auquel cas ils bénéficient, de la part du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, d'une **co-accréditation**. Chacun d'entre eux peut, dans ce cadre, inscrire des doctorants et délivrer, seul, le diplôme de doctorat. On parle alors de **délivrance partagée** entre les établissements co-accrédités.

Des établissements d'enseignement supérieur peuvent participer à une école doctorale en accueillant des doctorants de cette école au sein d'unités ou d'équipes de recherche reconnues à la suite d'une évaluation nationale.

Cette catégorie d'« établissements associés » est scindée en deux : d'une part, les établissements **accrédités en délivrance conjointe** qui peuvent inscrire des doctorants et délivrer le diplôme conjointement avec un établissement accrédité ou co-accrédité en délivrance partagée ; d'autre part, les **établissements partenaires** qui n'inscrivent pas de doctorants et ne délivrent pas le doctorat.

Effectifs de R&D (source SIES)

Ils correspondent à l'ensemble des personnels, chercheurs et personnels de soutien technique ou administratif qui effectuent des travaux de R&D

Les chercheurs sont les scientifiques et les ingénieurs travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes ou de systèmes nouveaux ainsi qu'à l'encadrement ou la gestion des projets concernés

Dans les administrations, sont identifiés comme chercheurs :

les personnels titulaires de la fonction publique du corps de directeurs de recherche, les professeurs des Universités, les chargés de recherche et maîtres de conférences, les personnels non titulaires recrutés à un niveau équivalent aux corps ci-dessus, les personnels sous statut privé (par exemple dans les EPIC) dont les fonctions sont équivalentes à celles des personnels fonctionnaires ci-dessus, les ingénieurs de recherche et les corps équivalents, les doctorants financés pour leur thèse, les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER).

Les personnels de soutien

Sont considérés comme personnels de soutien à la recherche tous les personnels non chercheurs qui participent à l'exécution des projets de R&D, les techniciens (et personnels assimilés) qui exécutent des tâches scientifiques sous le contrôle des chercheurs, les ouvriers qualifiés ou non qui participent à l'exécution des projets de R&D ou qui y sont directement associés

Équivalent temps plein recherche

Les effectifs sont ici présentés en équivalent temps plein consacré à la recherche, c'est à dire au prorata du temps consacré aux activités de R&D dans l'année.

Par convention, les enseignants-chercheurs sont comptabilisés à 50% de leur temps pour la R&D.

Endorecrutement

Se dit d'un maître de conférences (MCF) ayant obtenu son doctorat dans l'établissement qui le recrute ou d'un professeur des universités (PR) exerçant, immédiatement avant sa promotion à ce grade, des fonctions de maître de conférences dans le même établissement. Les données intègrent les détachements et les mutations et portent sur la période 2014-2018. Cette méthode était celle qui avait été retenue pour le STRATER 2018 (recrutements 2011-2016) et pour le STRATER 2014 (recrutements 2007-2011) alors que les données du STRATER 2011 portaient uniquement sur les PR et MCF nouvellement recrutés (n'intégraient pas les détachements et les mutations) et la période de référence était 2004-2010.

Enquête communautaire sur l'innovation (CIS) : l'enquête communautaire sur l'innovation (Community Innovation Survey ou CIS) est une enquête européenne, menée dans tous les pays membres. Portant sur les années 2014-2016, l'enquête CIS 2016 couvre le champ des sociétés (ou entreprises individuelles) actives de 10 salariés ou plus implantées en France, des secteurs principalement marchands non agricoles (sections B à N de la nomenclature NAF rév. 2), à l'exception des activités vétérinaires et des activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises (divisions 75 et 82). Le champ sectoriel constant entre l'enquête CIS 2016 et CIS 2014 est obtenu en excluant du champ de l'enquête CIS 2016 la construction, le commerce de détail, le commerce et la réparation d'automobiles, l'hébergement-restauration, les holdings financières, les activités immobilières, les activités juridiques et comptables et toutes les activités de services administratifs et de soutien.

Enseignants étrangers

Les enseignants étrangers présentés dans ce document sous forme de carte et de graphique correspondent à des enseignants recrutés sur des postes de titulaires : professeurs des universités (PR), maîtres de conférences (MCF) et enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur (AM2D).

Espé (devenues Inspé en 2019)

Créées par la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013, les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espé) forment les conseillers principaux d'éducation (CPE) et les futurs enseignants de la maternelle au supérieur. Ces écoles organisent les formations du master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation) dédié aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation qui préparent aux concours de recrutement. En 2019, ces Espé sont devenues des Inspé : instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation.

Étudiants étrangers en mobilité

Étudiants de nationalité étrangère titulaires d'un diplôme d'études secondaires étranger ou d'un baccalauréat français obtenu à l'étranger. Ils correspondent à une population venant suivre des études supérieures en France après une scolarité dans leur pays d'origine.

On distingue deux types d'étudiants étrangers en mobilité :

Étudiants étrangers en mobilité de diplôme :

Étudiants étrangers en mobilité venus étudier avec l'intention d'obtenir un diplôme universitaire français.

Étudiants étrangers en mobilité d'échange ou de crédit :

Étudiants étrangers en mobilité venus étudier temporairement en programme d'échange ne donnant pas droit à l'obtention d'un diplôme français (Erasmus+ et autres programmes financés par l'Union Européenne et accords bilatéraux). Ils sont identifiés dans le système d'information SISE s'ils répondent à 2 conditions, **qui restreignent le champ** : être présents dans une université française au 15 janvier et pour une période minimum de 3 mois. Ces deux critères impliquent que l'effectif **mesuré par SISE**, à savoir 19 000 étudiants recensés en mobilité d'échange à l'université française en 2017-18, sous-estime le nombre **total** d'étudiants inscrits en échange cette année-là. |

Étudiants inscrits dans l'ES/ dans les établissements publics MESRI/ en université

Les étudiants inscrits sont présentés selon plusieurs périmètres.

Le 1er, le plus complet possible, dit « dans l'enseignement supérieur » correspond aux effectifs d'étudiants inscrits dans les établissements (et les formations) de l'enseignement supérieur, publics ou privés quel que soit leur ministère de tutelle. Ces effectifs sont recensés dans les systèmes d'information et enquêtes du

ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du ministère de l'Éducation Nationale et des ministères en charge de l'Agriculture, de la Culture, de la Santé et des Sports.

Le 2^{ème}, dit « dans les établissements publics du MESRI », plus restreint mais plus détaillé, découle des enquêtes « inscriptions » du système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE). Il correspond aux inscriptions principales dans les universités, les COMUE ou regroupements (avec des inscriptions directes), les Espé, les écoles d'ingénieurs rattachées ou indépendantes, les grands établissements, les ENS et certains autres établissements à l'exception du CNAM, de l'ENSATT, de l'ENSL et de l'INSHEA.

Le 3^{ème} dit « dans les universités », est un sous-ensemble du 2^{ème} pour les inscriptions principales dans les 62 universités métropolitaines (+ 4 dans les DOM), les 26 Espé (+ 3 en DOM), l'Université de Lorraine, l'INUC Albi (+ CUFR Mayotte) et dans les 7 COMUE ayant des inscrits.

Il est à noter que les universités de technologie et les I(N)P ne sont pas compris dans ce dernier périmètre.

Doubles inscriptions CPGE/licence: Depuis 2015, l'inscription en licence à l'université est obligatoire pour les élèves inscrits en CPGE dans les lycées publics. Elle est facultative pour les élèves inscrits dans les lycées privés. L'inscription se fait dans l'une des universités conventionnées avec le lycée.

Pour apprécier l'évolution des inscrits en licence générale sur 5 ans (depuis 2013-14) sans hausse artificielle, les inscriptions obligatoires en licence (pour les inscrits en CPGE) ont été exclues.

Formation tout au long de la vie

« La formation professionnelle tout au long de la vie constitue une obligation nationale. Elle vise à permettre à chaque personne, indépendamment de son statut, d'acquérir et d'actualiser des connaissances et des compétences favorisant son évolution professionnelle, ainsi que de progresser d'au moins un niveau de qualification au cours de sa vie professionnelle... »

« Elle comporte une formation initiale, comprenant notamment l'**apprentissage**, et des formations ultérieures, qui constituent la **formation professionnelle continue**, destinées aux adultes et aux jeunes déjà engagés dans la vie active ou qui s'y engagent.

En outre, toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire **valider les acquis de son expérience**, notamment professionnelle ou liée à l'exercice de responsabilités syndicales. » (extrait de la partie 6 du code du travail)

Formation continue

« La formation professionnelle continue a pour objet de favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des travailleurs, de permettre leur maintien dans l'emploi, de favoriser le développement de leurs compétences et l'accès aux différents niveaux de la qualification professionnelle, de contribuer au développement économique et culturel, à la sécurisation des parcours professionnels et à leur promotion sociale.

Elle a également pour objet de permettre le retour à l'emploi des personnes qui ont interrompu leur activité professionnelle pour s'occuper de leurs enfants ou de leur conjoint ou ascendants en situation de dépendance. » (extrait de la partie 6 - livre III du code du travail)

Les données présentées concernent la formation continue dans les établissements publics du MESRI : les universités (y compris les IUT et écoles internes), les écoles d'ingénieurs rattachées ou indépendantes (ENSI, UT, INP, INSA, ENI, écoles centrales, ENSAM etc) et les autres établissements (INUC Albi et CUFR Mayotte, les grands établissements parisiens et les ENS, ENSLL, ENSATT et ENSSIB). Les formations proposées par le Cnam et ses centres associés sont comptabilisées séparément.

Grappes d'entreprises (ou clusters)

Les grappes d'entreprises sont des réseaux d'acteurs économiques, fortement ancrés territorialement, composés, selon les contextes, principalement de TPE/PME, de grandes entreprises et d'acteurs de la formation, de la recherche et de l'innovation. Elles sont un levier de structuration des écosystèmes territoriaux économiques à l'instar des autres types de « clusters ». Elles apportent des services concrets aux entreprises, en particulier pour les aider à asseoir leur stratégie sur leurs marchés et à améliorer leur compétitivité. Elles favorisent les coopérations avec les autres acteurs publics et privés, notamment de la formation, de la gestion de l'emploi et des compétences et de l'innovation.

Incubateurs publics

La spécificité des incubateurs soutenus par le ministère chargé de la recherche consiste à favoriser l'accueil prioritaire des projets d'entreprises innovantes issus ou liés à la recherche publique. Ils sont situés dans ou à proximité d'un site scientifique afin de maintenir des relations étroites avec les laboratoires. Ils ont été créés principalement par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche (EPSCP et EPST) dans le cadre des dispositions de la loi sur l'innovation et la recherche de 1999.

Vingt et un incubateurs de la recherche publique sont soutenus par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Deux sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT) assurent une activité d'incubation : Pulsalys à Lyon et Linksiium à Grenoble.

Les incubateurs de la recherche publique sont pour la plupart multisectoriels, avec le plus souvent, deux ou trois secteurs dominants. Trois incubateurs interviennent dans des domaines spécialisés : Paris Biotech Santé à Paris, Eurasanté à Lille accompagnent des projets du secteur de la Santé ; Belle-de-Mai à Marseille quant à lui, est spécialisé dans le multimédia.

Initiative d'excellence en formations innovantes numériques

L'appel à projets IDEFI-N a prolongé en 2015, l'effort entrepris avec l'appel à projets « Initiatives d'excellence en formations innovantes » (IDEFI) en ayant pour vocation d'accélérer la création de MOOC et de dispositifs de formation numérique de qualité, de promouvoir des dispositifs pédagogiques innovants par le numérique et de conforter une dynamique de formations universitaires tout au long de la vie.

Innovation : la dernière version du manuel d'Oslo définit quatre catégories d'innovations. L'innovation de produit correspond à l'introduction d'un bien ou d'un service nouveau ou sensiblement amélioré sur le plan de ses caractéristiques ou de l'usage auquel il est destiné. Cette définition inclut les améliorations sensibles des spécifications techniques, des composants et des matières, du logiciel intégré, de la convivialité ou autres caractéristiques fonctionnelles. L'innovation de procédé est la mise en œuvre d'une méthode de production ou de distribution nouvelle ou sensiblement améliorée. Cette notion implique des changements significatifs dans les techniques, le matériel et/ou le logiciel. L'innovation d'organisation est la mise en œuvre d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures de la firme. L'innovation de marketing est la mise en œuvre d'une nouvelle méthode de commercialisation impliquant des changements significatifs de la conception ou du conditionnement, du placement, de la promotion ou de la tarification d'un produit.

Innovation technologique : l'innovation technologique correspond à une innovation ou à des activités d'innovation en produits (biens ou prestations de services) ou en procédés.

Innovation non technologique : l'innovation non technologique correspond à une innovation en organisation (nouvelles méthodes d'organisation du travail) ou en marketing (nouvelles méthodes de commercialisation).

Insertion professionnelle des diplômés de master

Les graphiques sur l'insertion professionnelle des diplômés de master ont été réalisés, par grande discipline, d'après les données de l'Open Data en lien avec la note flash du SIES (NF 18.25).

Ces données sont issues d'une enquête annuelle menée par les universités, et coordonnée par le MESRI, auprès des diplômés de master de nationalité française, issus de la formation initiale et n'ayant pas poursuivi ou repris d'études dans les 2 ans suivant l'obtention du diplôme.

Il s'agit ici de l'insertion professionnelle à 18 mois recueillie en décembre 2016 auprès des diplômés de master (hors enseignement) en 2015. Certaines universités ne sont pas représentées dans le graphique pour cause de résultats non significatifs (nombre de répondants inférieur à 30).

Le taux d'insertion est défini comme le taux net d'emploi c'est-à-dire la part des diplômés occupant un emploi, quel qu'il soit, sur l'ensemble des diplômés présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).

Instituts Carnot et Tremplin Carnot

Créé en 2006 le label Carnot a vocation à développer la recherche partenariale, c'est-à-dire la conduite de travaux de recherche menés par des laboratoires publics en partenariat avec des acteurs socio-économiques, principalement des entreprises (de la PME aux grands groupes), en réponse à leurs besoins.

Le label Carnot est attribué par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation à l'issue d'un appel à candidatures.

Ce dispositif est complété, depuis 2016, par le volet Tremplin Carnot, phase préparatoire destinée aux structures de recherche désireuses d'accroître leurs compétences dans la construction de la relation contractuelle des entreprises qui ne sont pas encore aguerries dans ce domaine, avec un objectif d'obtention du label Carnot à un horizon de 3 ans.

Le dispositif a été consolidé dans le cadre du programme des investissements d'avenir réservé aux instituts nouvellement labellisés. C'est ainsi qu'ont été lancés, en mars 2011, 2 appels à projets destinés à renforcer les liens des instituts Carnot avec les PME et leur développement à l'international. Les quatre projets sélectionnés en février 2012 impliquent 13 instituts Carnot. Le réseau comprend, en 2019, 38 instituts Carnot labellisés.

Nouveaux Coursus à l'Université (NCU)

L'appel à projets « Nouveaux cursus à l'université », a pour objectif de soutenir les universités, les écoles et les regroupements d'établissements qui souhaitent faire évoluer leur offre de formation afin de répondre aux enjeux auxquels est confronté le système français d'enseignement supérieur.

La création de ces nouveaux cursus vise en premier lieu à assurer une meilleure réussite des étudiants par une diversification et un décloisonnement des formations au sein du premier cycle des études supérieures.

L'appel à projets de la 1^{ère} vague portait également sur la formation continue et l'adaptation de l'offre de formation universitaire aux besoins des personnes engagées dans la vie professionnelle et sur l'évolution des formations supérieures induite par la révolution numérique.

La deuxième vague est venue en appui de la réforme du 1^{er} cycle universitaire et sont mis en œuvre dans le cadre de son déploiement.

Offre documentaire

Les indicateurs documentaires présentés dans le Strater 2019 ont été élaborés à partir des données 2017 de l'Enquête statistique générale sur les bibliothèques universitaires (ESGBU). Les données ESGBU utilisées concernent les bibliothèques des universités et les bibliothèques interuniversitaires, les bibliothèques de quinze grands établissements, de quatre écoles d'ingénieurs et de six EPA. Quelques organismes de recherche ont été intégrés dans l'ESGBU mais leur participation n'est pas encore complète et nous ne disposons pas du détail de leur activité au niveau régional : ces données n'ont donc pas pu être exploitées dans nos statistiques et analyses. Par ailleurs, il est à souligner que quelques établissements n'ont pas renseigné leurs données pour l'année 2017 : pour cette raison, les chiffres indiqués peuvent être partiels pour certaines régions.

Seuls les étudiants et enseignants-chercheurs relevant des établissements considérés pour cette étude sont pris en compte.

Seules les bibliothèques dites « intégrées » aux services de documentation sont prises en compte dans le calcul des indicateurs. Les bibliothèques dites « associées » sont exclues faute de complétude. Il s'agit généralement de bibliothèques de petite taille gérées par des unités ou laboratoires de recherche, ou des bibliothèques d'écoles rattachées aux universités ou plus rarement de bibliothèque d'UFR.

Le chiffre concernant l'offre de documents comprend tous les documents sur support physique : livres imprimés, périodiques, thèses, manuscrits, cartes, plans, images, photos, vidéos, documents sonores, microformes... Cette donnée est fournie en mètres linéaires.

Les données relatives aux dépenses d'acquisition de documentation prennent en compte à la fois la documentation sur support physique et la documentation électronique (achats définitifs et abonnements).

Le nombre de prêts ne concerne que les documents physiques. Les prêts d'e-books ne sont pas comptabilisés ici.

L'indicateur de disponibilité des places de travail prend en compte le nombre de places assises de bibliothèques disponibles, multiplié par le nombre total d'heures d'ouverture de l'année, puis rapporté au nombre d'étudiants concernés.

La moyenne d'ouverture hebdomadaire des BU prend en compte les BU de plus de 200 places.

PACES

Depuis la rentrée 2010, l'admission dans les études de santé (maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie) se faisait presque exclusivement via la PACES (première année commune aux études de santé). À la rentrée 2020, toutes les universités mettront en place de nouvelles modalités d'accès aux études de santé après une, deux ou trois années d'études supérieures de santé. Chaque étudiant pourra présenter sa candidature deux fois. Les lycéens pourront ainsi choisir entre plusieurs parcours, intégrés dans les mentions de licence (une licence avec une option "accès santé" (L.AS) ou un parcours spécifique "accès santé", avec une option d'une autre discipline (PASS).

Le numerus clausus était fixé nationalement par arrêtés publiés au Journal officiel sous la forme de quotas alloués à chaque université par filière (médicale, odontologique, pharmaceutique et maïeutique) Des places supplémentaires (presque 700) étaient offertes dans le cadre d'expérimentation d'accès direct en 2^e et 3^e année pour les titulaires de certains diplômes (« passerelles »).

A la rentrée 2020, ce système de numerus clausus, fixé nationalement, sera supprimé, et les universités pourront, en lien avec les Agences Régionale de Santé et dans le souci de s'adapter au mieux aux besoins des territoires, définir le nombre d'étudiants qu'elles admettent dans les différentes filières.

Parcoursup

Parcoursup est la plateforme nationale de préinscription en première année de l'enseignement supérieur en France.

Les lycéens, apprentis, étudiants en recherche d'une réorientation qui souhaitent s'inscrire en première année de l'enseignement supérieur (Licences, STS, IUT, CPGE, écoles d'ingénieurs, instituts de formation en soins infirmiers, établissements de formation en travail social, formations proposées par la voie de l'apprentissage, etc.) doivent constituer un dossier et formuler des vœux sur Parcoursup.

Ne sont pas concernés, les étudiants qui redoublent leur 1^{ère} année (ils doivent directement se ré-inscrire dans leur établissement) et les candidats internationaux soumis à une demande d'admission préalable.

Les données présentées dans ce document sont issues de l'Open Data Parcoursup 2018 arrêté au 21 septembre 2018 (fin du processus d'affectation de Parcoursup) pour les préinscriptions 2018-2019 (hors apprentissage) des élèves de terminale ayant obtenu le baccalauréat, des étudiants en réorientation et des anciens bacheliers en reprise d'étude.

Les tableaux en détaillent certaines caractéristiques par filière :

La capacité d'accueil correspond aux nombres de places dans la formation et dans l'établissement cumulées par région.

Les candidatures confirmées regroupent le nombre de candidats ayant confirmé au moins 1 vœu pour une formation ;

Les admis recouvrent le nombre de candidats ayant accepté la proposition de l'établissement à s'inscrire dans la formation demandée.

Les admis sont ventilés en 4 catégories dont 3 pour le type de bac obtenu par le néo-bachelier et une pour les autres admis (réorientation, reprise d'étude, étudiants étrangers, etc).

Le graphique présente le taux de néo-bacheliers admis à s'inscrire dans un établissement de l'académie où ils ont préparé leur bac.

PEPITE

Les PEPITE sont des Pôles Etudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat destinés à tout étudiant (toutes filières, tous cursus, de la licence au doctorat) ou jeune diplômé souhaitant être formé à l'entrepreneuriat et à l'innovation. Ouverts sur leurs écosystèmes socio-économiques, ancrés sur le territoire, les PEPITE associent établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles de commerce, écoles d'ingénieurs), acteurs économiques et réseaux associatifs. Les PEPITE travaillent en réseau pour s'inspirer les uns des autres et permettre aux bonnes idées de se diffuser. Il en existe 29 en France en 2019.

Le PEPITE donne accès au statut national d'étudiant-entrepreneur. Tout étudiant qui le souhaite peut co-construire au sein de son établissement le parcours qui le conduira à la réalisation de son projet, quelle que soit la démarche entrepreneuriale : individuelle ou collective, à finalité économique et/ou sociale, innovante ou non, technologique ou non, avec création d'activités ou reprise d'entreprise. L'étudiant porteur d'un projet de création d'entreprise au sein d'un PEPITE se voit reconnaître le statut d'étudiant-entrepreneur après instruction de son dossier par le PEPITE. Suivant le projet et le profil du porteur, le comité d'engagement du PEPITE appréciera si l'inscription au diplôme d'établissement « étudiant-entrepreneur » (D2E) est indispensable ou non. Les jeunes diplômés souhaitant créer leur entreprise peuvent acquérir le statut d'étudiant entrepreneur. Pour cela, le jeune diplômé doit s'inscrire obligatoirement au D2E qui lui confère le statut d'étudiant avec la protection sociale qui lui est liée.

Personnels des établissements publics MESRI (source DGRH)

Il s'agit, d'une part, des personnels enseignants en fonction dans les établissements publics d'enseignement supérieur issus des fichiers de gestion de la Direction générale des ressources humaines (DGRH) au 1^{er} février 2019 représentative de l'année 2018.

Ils se répartissent en 3 grandes catégories : les enseignants chercheurs titulaires (ou stagiaires) avec les professeurs des universités (PR) et les maîtres de conférences (MCF), les enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur avec les professeurs agrégés (PRAG) et les professeurs certifiés (PRCE) et les enseignants non permanents avec, entre autres, les doctorants contractuels effectuant un service d'enseignement et les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER).

D'autre part, des personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, de service et de santé (BIATSS) dont les données sont issues de l'annuaire AGORA, POPPEE ITARF et POPPEE BIB en date du 1^{er} février 2019 mais considérées pour l'année 2018.

Celles des agents contractuels proviennent de l'enquête ANT menée en 2019 auprès des établissements qui relèvent du MESRI.

Les données sont exprimées en personnes physiques.

Petite et moyenne entreprise (PME)

Elle occupe moins de 250 personnes et a un chiffre d'affaires n'excédant pas 50 M€ ou un bilan n'excédant pas 43 M€. Cette catégorie d'entreprises inclut les microentreprises (MIC) qui occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 M€.

PIB (Insee)

Le produit intérieur brut (PIB) est une mesure de l'activité économique exprimée en euros. Il est défini comme la valeur de tous les biens et services produits - moins la valeur des biens et services utilisés dans leur création. Sa variation d'une période à l'autre est censée mesurer le taux de croissance économique du territoire considéré. Le PIB par habitant est la valeur du PIB divisée par le nombre d'habitants du territoire.

Pôle de compétitivité

Un pôle de compétitivité est un regroupement, reconnu par l'État, sur un même territoire d'entreprises, d'établissements d'enseignement supérieur et d'organismes de recherche publics ou privés qui ont vocation à travailler en synergie autour d'une thématique commune. Au niveau national et régional, l'État et les régions accompagnent le développement des pôles notamment en accordant des aides financières via les appels à projets du fonds unique interministériel et du PIA et des prêts aux PME ou ETI membres des pôles.

Le Label Gold Européen est décerné par l'Initiative européenne pour l'excellence des clusters (ECEI), émanant de la Direction Générale Entreprises et Industrie de la Commission Européenne. Ce label a pour but de mesurer le niveau de performance de la gouvernance des clusters européens, et récompense les clusters d'excellence tout en visant une meilleure reconnaissance internationale.

Population (Insee)

Elle est constituée par la population dite légale, qui regroupe pour chaque commune sa population municipale, sa population comptée à part et sa population totale qui est la somme des deux précédentes. Les populations légales sont définies par le décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population.

A partir de 2008, la nouvelle méthode de recensement basée sur des enquêtes de recensement annuelles permet de calculer chaque année des populations légales actualisées.

Réussite (en DUT, en licence et en master)

Les graphiques sur la **réussite en DUT** ont été réalisés d'après les données publiées en annexe de la note flash du SIES (NF 19.25).

Il s'agit ici de la réussite en 2 ans, à la session 2017, des néo-bacheliers inscrits pour la première fois en première année de DUT en 2015-2016. La réussite est attribuée à l'établissement d'inscription en 1^{ère} année et non à l'établissement où le diplôme a été obtenu dans le cas où l'étudiant a changé d'établissement.

Les graphiques sur la **réussite en licence et licence professionnelle** ont été réalisés d'après les données publiées en annexe de la note flash du SIES (NF 18.21).

Pour la **licence générale**, il s'agit de la réussite en licence en 3 ans, à la session 2017, des étudiants inscrits pour la première fois en première année de licence (L1) en 2014-2015 et n'ayant pas changé d'établissement.

Pour la **licence professionnelle**, il s'agit de la réussite en 1 an, à la session 2017, des étudiants inscrits pour la première fois en licence professionnelle en 2016-2017.

Les graphiques sur la réussite en **master** ont été réalisés d'après les données publiées en annexe de la note flash du SIES (NF 19.06).

Il s'agit de la réussite en master (hors master enseignement) en 2 ans à l'université, à la session 2017, des étudiants inscrits pour la première fois en première année de master (M1) en 2015-2016 et n'ayant pas changé d'établissement.

Valeur ajoutée

Le taux simulé mesure les effets de structure liés au profil des étudiants accueillis (sexe, retard au bac, ancienneté d'obtention du bac, type de baccalauréat, mention obtenue au baccalauréat, profession et catégorie socioprofessionnelle des parents) et à l'offre de formation de l'établissement (domaine de spécialité et régime d'inscription pour la licence professionnelle). Pour le master, ces caractéristiques sont liées à l'âge, à la formation précédente, au domaine disciplinaire et à la voie en M1.

La valeur ajoutée, égale à l'écart entre le taux observé et le taux simulé, permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois pris en compte ces effets de structure.

Néanmoins, certaines caractéristiques ne sont pas prises en compte dans ces simulations et des spécificités par établissement (modalités de notation) ne sont pas observables ou mesurables : aussi, si les indicateurs de valeur ajoutée complètent l'analyse qui peut être faite à partir des seuls indicateurs bruts, ils n'ont pas un caractère absolu.

Secteur d'activité

Un secteur regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée).

Depuis 2008, l'activité économique est déclinée selon la nomenclature agrégée NA 2008 associée à la nomenclature d'activités française (NAF) révision 2. Les deux objectifs de révision 2008 des nomenclatures sont leur modernisation, afin de mieux refléter les évolutions économiques de ces vingt dernières années et la recherche d'une meilleure comparabilité des grands systèmes de classification utilisés dans le monde, afin de favoriser les comparaisons internationales de données économiques.

STS et assimilés

Les sections de techniciens supérieurs et assimilés rassemblent les élèves se préparant aux BTS, BTSA, DTS, DMA, DCESF et en mise à niveau d'entrée en STS, dans les établissements publics ou privés du ministère en charge de l'éducation nationale et des autres ministères.

Taux de chômage

Le taux de chômage est le % de chômeurs dans la population active (laquelle regroupe les actifs occupés + les chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par PCS, par région, par niveau de diplôme...

Taux de poursuite des néo-bacheliers dans l'enseignement supérieur

Il s'agit des bacheliers inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur l'année suivant l'obtention du baccalauréat. Les données présentées ici se rapportent non pas à des individus mais à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur en excluant des licences et du taux global, les doubles comptes pour les inscrits en CPGE qui ont l'obligation de s'inscrire en parallèle dans une licence.

VAE

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE. Cette certification qui peut être un diplôme (tout ou partie), un titre ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) (source Ministère du travail : portail VAE).

La validation des acquis de l'expérience est inscrite au code du travail (partie 6 - livre IV) et au code de l'éducation.

Les données présentées concernent les établissements d'enseignement supérieur qui ont répondu à l'enquête n°67 de la DEPP (77 universités et le Cnam en 2017).

B. Sigles et abréviations

A

AES	Administration économique et sociale
ANR	Agence nationale pour la recherche

B

BIATSS	Personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
BTS/BTSA	Brevet de technicien supérieur / Brevet de technicien supérieur agricole
BU	Bibliothèque universitaire

C

CHT	Centre hospitalier territorial
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CNAM	Conservatoire national des arts et métiers
CNRS	Centre national de recherche scientifique
COMUE	Communauté d'université et d'établissement
CPGE	Classes préparatoires aux grandes écoles
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires

D

DEPP	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du Ministère de l'éducation nationale
DGESIP	Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle
DGRH	Direction générale des ressources humaines
DGRI	Direction générale pour la recherche et l'innovation
DUT	Diplôme universitaire de technologie

E

EPIC	Établissement public à caractère industriel et commercial
EPST	Établissement public à caractère scientifique et technologique
EQUIPEX	Équipement d'excellence
ESPÉ	INSPÉ depuis 2019

G

GOSP	Grand observatoire du Pacifique Sud
------	-------------------------------------

H

HCERES	Haut-conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
--------	-----------------------------------------------------------------------------

I

IDEFI	Initiatives d'excellence en formations innovantes
IDEX	Initiative d'excellence
INRAE	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
INSPÉ	Institut national supérieur du professorat et de l'éducation
IRD	Institut de recherche pour le développement
ISEE	Institut de la statistique et des études économiques de la Nouvelle-Calédonie
ISPF	Institut statistique de la Polynésie française
IUT	Institut universitaire de technologie

L

LABEX	Laboratoire d'excellence
LMD	Licence, master, doctorat

M

MESRI	Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
MSH	Maison des sciences de l'homme

P

PACES	Première année commune aux études de santé
PEPITE	Pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat
PIA	Programme Investissement d'avenir
PIB	Produit intérieur brut
PIURN	Pacific Islands Universities Research Network
PME	Petites et moyennes entreprises
PMI	Petites et moyennes industries

S

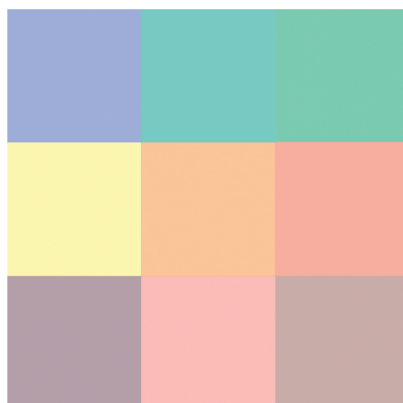
SHS	Sciences humaines et sociales
SIES	Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques
SISE	Système d'information sur le suivi des étudiants
STAPS	Sciences et techniques des activités physiques et sportives
STS	Section de technicien supérieur

U

UE	Union européenne
UFR	Unité de formation et de recherche.
UMR	Unité mixte de recherche

V

VAE	Validation des acquis de l'expérience
-----	---------------------------------------



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1, RUE DESCARTES
75231 PARIS CEDEX 05